

L'Anjou laïque

N° 127 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € - Avril, Mai, Juin 2019

IMPERTINENCE DE GILETS

**NOUS DÉCLARERONS NOS
MANIFESTATIONS QUAND VOUS
DÉCLAREREZ VOS REVENUS !**



Plop
&
Kankr

**Angers,
l'argent de la
Soclovap.12**

**Collectifs citoyens
angevinsp.13**

**Analyses sur les
gilets jaunesp.6**

**Europe, éclairages
et avisp.10**

**Féminisme et
laïcitép.5**

Également au sommaire de ce numéro

Portrait :	Un monde en paix p.9	Courrier des lecteurs p.18
Françoise et Claude Boëldieu p.2	Juste justice p.14	C. Bouchoux p.19
Hélène Brion p.4	Humeur et humour p.16	Bidonneau p.20
Turlupinades p.8	Enseignement pro p.17	

Françoise et Claude Boëldieu

Françoise et Claude Boëldieu, des lecteurs doivent les connaître au moins de vue. Ils arpentent les rues d'Angers lors des manifs d'actifs et de retraités. Un couple au parcours identique : profs engagés, puis chefs d'établissements. De fonctionnaires d'exécution, ils sont donc passés à fonctionnaires d'autorité. Mais toujours ils sont restés abonnés à l'Anjou laïque. Indice d'une permanence de pensée ?



Anjou Laïque : Galanterie oblige, commençons cet entretien par Françoise. Quel est ton parcours ?

Françoise : Enseignante en lycée professionnel, j'ai commencé comme maîtresse auxiliaire en comptabilité en Normandie. Puis, Claude étant nommé à Angers, j'exerce à Baugé, puis à Trélazé. En 1973, je suis nommée en tant que titulaire à Avrillé. Ville pas très à gauche, mais agréable. Tolerants, nous nous y installons. Je reste au



lycée jusqu'en 1991. Je m'engage au SNETP (Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel). J'y assure le secrétariat cinq années. Pendant dix ans, je siège à la commission paritaire académique. Ces responsabilités m'ont incité à en prendre d'autres. En 1992, je suis reçue au concours de chef d'établissement. J'occupe d'abord le poste de principal adjoint à Château-Gontier (2 ans), puis la fonction de proviseure adjointe au lycée Renoir (5 ans). Forte de mon expérience (formule habituelle, mais qui peut être vraie), je prends en 1999 la direction du collège Montaigne situé en zone d'éducation prioritaire (ZEP). En 2004, je tire ma révérence.

A. L. : Et toi, Monsieur Claude, le conjoint ?

Claude : Moi, j'aurais pu être instituteur. Je suis de la promo 1961-1964 de l'école normale d'Angers. Mais, comme j'excellais en gymnastique, j'ai préparé la première partie du professorat d'EPS à Chevrollier.

Et comme au concours les maths étaient réduites aux barres parallèles, j'ai pu poursuivre ma formation au CREPS de Reims. Obtenant brillamment le CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'EPS) en 1968 (pas de commentaires, S.V.P.), je suis nommé au lycée David d'Angers. Pendant six ans, je discipline la gestuelle sportive des adolescents de la bourgeoisie du centre-ville qui avait choisi l'enseignement public. En 1974 je rejoins le collège Clément Jannequin d'Avrillé. Et, bien avant mon épouse, en 1982 je suis principal de collège. J'exerce à Goron en Mayenne (un an). Ensuite je dirige le collège Jean Zay de Montreuil-Juigné pendant 14 ans. En 1997, je reviens au centre-ville d'Angers dans les murs du collège de Chevreul. J'y termine ma carrière.

A. L. : OK, mais parle-nous de ton militantisme avant ta carrière administrative.

Claude : Pendant six ans (1976 à 1982), j'ai été secrétaire départemental du SNEP (Syndicat national de l'éducation physique). Puis en 1977, je fus élu conseiller municipal communiste à Avrillé. Avec Françoise nous voulions que notre ville prenne des couleurs plus vives. J'ai soufflé à la municipalité le nom d'Auguste Delaune pour l'ensemble sportif. C'était un résistant communiste, un des fondateurs de la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail).

A. L. : Le passage à une fonction de fonctionnaire d'autorité fut-il frustrant sur le plan de l'engagement militant ?

Fr. et Cl. : Certes, il y a un devoir de réserve. Aussi le mode d'expression change et les moyens d'interventions diffèrent, mais les projets et les horizons qui sous-tendaient la militance ne disparaissent pas. Enfin pour notre part. De la revendication, nous passons à l'écoute pour proposer dans le cadre de nos prérogatives. Nous avons l'avantage de bien connaître les attentes des collègues, même quand elles ne sont pas exprimées. Toujours conscients de la difficulté d'enseigner pour tous les élèves (notre aspiration

de militants), nous essayons d'améliorer les conditions de travail des collègues praticiens. Nos joutes de syndicalistes nous ont aussi préparés à argumenter. Cette compétence acquise est aussi bien utile auprès de la hiérarchie, même si nos attitudes sont empreintes de respect.

A. L. : Et auprès des parents ?

Fr. et Cl. : Les rapports sont différents. Nous les considérons comme des partenaires, ils le sentent et l'apprécient. L'habitude d'échanger avec des pairs permet de mieux faire partager des projets. Oui, échanger sans condescendance permet de mieux organiser une vie scolaire comprise et approuvée par les parents.

A. L. : Que pensez-vous de la volonté de donner une plus grande autonomie aux établissements et à leurs chefs ?

Fr. et Cl. : Jusqu'ici l'autonomie est relative. Les profs sont nommés, les programmes imposés. Si demain les chefs d'établissements peuvent moduler les horaires selon l'implantation des collèges, s'ils peuvent recruter leur personnel comme des chefs d'entreprise, il faut craindre entre les collèges et les lycées de fortes inégalités. Ces dernières seraient encore plus importantes d'un territoire à l'autre si les services d'État transféraient leurs compétences administratives vers les collectivités territoriales. Hélas, cela ne signifie pas que l'État est une garantie d'égalité. Le gouvernement actuel, en ouvrant ou non en première des options décisives pour l'orientation dans l'enseignement supérieur, en est une preuve. Ce faisant, il dénature l'État laïque qui doit à tous un même service.

A. L. : À ce sujet, que pensez-vous de la laïcité scolaire ?

Fr. et Cl. : Des organisations laïques se mobilisent actuellement pour le maintien de la loi de 1905. C'est bien. Mais pourquoi ne pas exiger son respect intégral et demander la suppression de la loi Debré (financement public de l'enseignement privé) ? Si l'enseignement catholique ne vivait que de ses fonds propres, il serait nettement moins concurrentiel et la mixité sociale dans les établissements publics y gagnerait. Enfin, nous nous interrogeons toujours sur les aumôneries dans les externats des établissements publics. Nous continuerons à nous abonner à l'Anjou laïque.

Propos recueillis par Jack Proult



Édito

Post-démocratie, populisme, gilets jaunes et médias

Les gilets jaunes ? Un mouvement d'humeur de « beaufs » utilisant des voitures diesel, fumant autant que leurs véhicules ? Écrits et déclarations de quelques « éditocrates » bien au chaud dans leurs niches de chiens de garde¹ du système en place ont tenté de le laisser penser.

Devant l'importance des rassemblements aux ronds-points, les jugements se firent plus nuancés. De plus, les revendications sociales et politiques formulées ne pouvaient plus être assimilées à un poujadisme des années 1950. Le soutien de la population aux récriminations exprimées ne pouvait plus être entièrement escamoté. Mais la volonté de discréditer le mouvement ne disparut pas pour autant.

Outre l'insistance sur les incidents violents et dérapages toujours regrettables, même si les forces de l'ordre étaient plus semeuses de troubles qu'anges gardiens de la paix, le mouvement fut étiqueté populiste. Le sens donné au qualificatif était naturellement péjoratif. L'acception véhiculée de ce terme dans la bouche de ceux qui en usent et abusent équivaut à démagogique, inconséquent, irréfléchi. Bref, ce vocable devait provoquer la détestation et le rejet de la part des bien-pensants. Et pourtant, si nous nous référons à Chantal Mouffe et à son livre « Pour un populisme de gauche », un moment populiste n'est pas à frapper d'indignité. Il surgit, d'après l'auteure, quand une hégémonie culturelle (idéologie dominante imbibant la société) engendre une post-démocratie. Cette hégémonie façonnerait des superstructures politiques et économiques qui empêcheraient l'émergence de contre-projets alternatifs. Les circonstances de l'apparition de cette hégémonie paralysante varient selon les pays.

Chez nous

En France, la suprématie du modèle social et politique en vigueur aurait définitivement été cristallisée par le ralliement des caciques de la social-démocratie au néolibéralisme. Pour les tenants de cette thèse, la date convenue de la conversion est 1983. La parenthèse (abandon "provisoire" du programme commun) ne fut jamais refermée. Il s'ensuivit un plaidoyer de François Mitterrand en faveur

du traité de Maastricht. Et, conséquemment, le sphinx ou tonton (selon) se garda bien de changer la constitution de la Ve République qu'il avait pourtant fortement et justement dénoncée auparavant. Ainsi la démocratie fut tout à la fois cadenassée par l'Europe libérale, un régime présidentiel renforcé par un quinquennat anticipant les élections législatives et un scrutin majoritaire uninominal pour la désignation des députés. Cet état de faits conjugués a généré un discrédit de la démocratie délégataire. Le nombre croissant d'abstentionnistes l'atteste. En effet, au-delà des disputes obligées des campagnes électorales, une alternance douce s'est installée. L'enjeu réel des élections se résume à des questions sociétales, certes importantes, mais ne remettant pas en cause fondamentalement l'adhérence à l'orientation néolibérale de l'Europe. Et lorsque le peuple, à l'occasion d'un référendum, renie celle-ci, les élus de la nation réunis en congrès la réaffirment. Le changement de nom du texte voté a permis hypocritement de se dispenser d'un nouveau référendum. En 2008, les élus du peuple ont bien piétiné le vote populaire de 2005. La délibération du Congrès rassemblé sous les ors du château de Versailles est une illustration patente d'une époque post-démocratique. D'une combinatoire institutionnelle, soutenue par les grands médias, résultent des majorités au service d'une oligarchie financière. Et, de l'argent accumulé par une caste, la grande majorité de la population n'en voit pas la couleur. La source du ruissellement est confisquée. Pour Chantal Mouffe de cette injustice naît le fameux antagonisme entre « Eux » et « Nous » du moment populiste.

« Eux » et « Nous »

De cet antagonisme peuvent survenir des régimes d'extrême droite autoritaires mais aussi des politiques progressistes. Le mérite de Chantal Mouffe est de ne pas se résigner à laisser le moment populiste dériver vers des forces antidémocratiques. Elle préconise que les ressentiments exprimés par les acteurs des manifestations d'essence populiste soient reformulés dans des exigences démocratiques. « Une stratégie politique de gauche, dit-elle, vise à fédérer les demandes démocratiques en une volonté collective pour construire un « nous », un « peuple »

uni contre un adversaire commun : l'oligarchie. Cela exige d'établir une chaîne d'équivalence entre les demandes des travailleurs, des immigrés et de la classe moyenne en voie de précarisation, de même qu'entre autres demandes démocratiques, comme celles portées par la communauté LGTB. La finalité d'une telle chaîne est de créer une nouvelle hégémonie qui permette de radicaliser la démocratie. » Les questions institutionnelles prennent alors toute leur importance. Le peuple doit pouvoir choisir entre des projets différents explicites. L'enjeu serait, comme le remarque Pierre Khalifa, de détourner certains électeurs victimes de l'hégémonie en vigueur des sirènes de la droite xénophobe. Mais il faut la mauvaise foi de Laurent Joffrin pour sous-entendre un possible mélange des genres entre rouge et brun dans le populisme de gauche prôné par Chantal Mouffe.

Et, pour revenir aux gilets jaunes

La revendication d'un R.I.C. (Référendum d'Initiative Citoyenne) pouvant conduire à une constituante et la demande du rétablissement de l'ISF, rouge ou brun? Pour trancher, Laurent Joffrin devrait se rappeler que Marine Le Pen se satisfait de l'actuel régime présidentiel de type monarchique et se fait très discrète sur l'ISF. Mais les chiens de garde ont des flairs sélectifs. Hélas, Joffrin n'est pas le pire. L'oligarchie financière, en ce temps post-démocratique, s'est appropriée des grands médias. Et, pour les soumettre, rémunère grassement ceux qui y exercent. Dans une démocratie canada dry, les chroniqueurs du soi-disant service public d'information, choisis dans la confrérie conforme, entonnent les mêmes ritournelles. Leur musique n'est pas dissonante, loin s'en faut. De la maladie, dont les gilets jaunes sont le symptôme, il ne faut surtout pas parler. Mieux vaut seriner la rengaine du grand débat national censé apporter remède à la colère. Instiller une information choisie pour que rien ne change, la presse libre dominante y excelle.

Jack Proult

¹ Référence à l'essai "Les nouveaux chiens de garde" de Serge Halimi, directeur du Monde Diplomatique, sur les médias.

Hélène Brion, 1882-1962

Parmi toutes les institutrices militantes du début du XXe siècle, Hélène Brion est une figure singulière.

Avant guerre, institutrice à Pantin, elle adhère au Syndicat des instituteurs et institutrices de la CGT et à la SFIO, tout en militant dans différentes associations féministes comme l'Union Française pour le Suffrage des Femmes ou le Groupe des féministes socialistes en 1913.

Syndicaliste pacifiste pendant la guerre

La guerre est pour elle comme pour de nombreuses féministes le baptême de l'action sociale. Elle distribue la soupe populaire à Pantin mais surtout la guerre la porte à la direction de la Fédération nationale du syndicat dont le secrétaire général est mobilisé. D'abord favorable à une guerre du droit, sa position évolue : sa correspondance avec les soldats lui fait prendre conscience de l'enfer du front et à Pantin, elle voit les méfaits de la guerre sur les classes populaires. Elle soutient les premières institutrices inquiétées pour leur pacifisme déclaré et devient elle-même une pacifiste déterminée à partir de 1915. Elle représente la Fédération de l'enseignement au comité pour la reprise des relations internationales, participe à des réunions des Études documentaires et critiques sur la guerre, distribue des tex pacifistes. En 1917,

avec l'arrivée de Clémenceau au pouvoir, la répression se durcit contre les pacifistes : H. Brion subit, comme d'autres, des perquisitions et le 17 novembre, elle est arrêtée, emprisonnée à St-Lazare pour avoir diffusé des brochures contre la guerre. La presse se déchaîne contre cette institutrice « défaitiste », au moins « anormale car vêtue de complets masculins ». Lors de son procès du 25 au 31 mars 1918 devant le premier conseil de guerre, H. Brion plaide elle-même sa cause et axe sa défense sur son féminisme : « Je comparais ici comme coaccusée d'un délit politique et je suis dépouillée de tout droit politique. La loi devrait être logique et ignorer mon existence lorsqu'il s'agit de sanctions comme elle l'ignore lorsqu'il s'agit de droits. Je proteste contre son illogisme (...) Je suis ennemie de la guerre parce que féministe... » Elle évoque Olympe de Gouges. Défilent à la barre les ténors de la SFIO, de la CGT, des féministes comme

Marthe Bigot qui déclare avoir distribué les mêmes brochures, ou la journaliste Séverine qui affirme, en brandissant l'ouvrage de Clémenceau sur la justice militaire : « La justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique. » H. Brion est condamnée à 3 ans de prison avec sursis et est radiée de l'instruction publique (jusqu'en 1925).

Féministe radicale de l'entre-deux-guerres

Les hommes étant revenus du front, H. Brion retourne à une place subalterne dans le syndicat, n'y milite plus et fait partie de la minorité de féministes radicales rebelles à toute organisation. Elle déborde d'énergie militante mais agit de façon individuelle. Elle rédige une biographie de Flora Tristan « La vraie fondatrice de l'Internationale » parue en 1919. De 1919 à 1921, elle publie un journal « La Lutte Féministe » où elle rédige

travailler pour les siècles futurs. Tout en soutenant les revendications des grandes organisations féministes comme l'Union française pour le Suffrage des Femmes ou la Ligue Française du Droit des Femmes (droit de vote, réformes du Code civil), elle les juge trop bourgeoises.

Sans doute aussi déçue par l'échec de son journal, elle quitte la vie militante collective et se consacre à son Encyclopédie féministe. Elle y rassemble une gigantesque documentation : coupures venant de journaux les plus divers, français, étrangers, le plus souvent féministes et révolutionnaires. Des correspondantes lui envoient des documents. Elle recopie patiemment de nombreux articles qu'on lui a prêtés, montre une insatiable curiosité pour les femmes boxeuses, soldates, espionnes, artistes... Elle s'insurge contre l'usage de prendre le patronyme du mari et applique à son Encyclopédie une nouvelle règle classant parfois les femmes par ordre alphabétique des prénoms. Elle s'y consacre jusqu'à la fin de sa vie et, comme d'autres féministes, trouve aussi refuge dans le spiritisme. Elle garde des liens amicaux avec quelques féministes radicales comme Madeleine Pelletier dont elle recopie l'autobiographie et dont elle est le dernier soutien, la seule à lui rendre visite lorsque celle-ci est internée en 1939. La vie privée d'Hélène Brion est peu connue. Elle fait partie de ces féministes pour qui la famille est absente.

D'après certaines lettres, il est assez probable qu'elle ait eu des amours homosexuelles avec une ou plusieurs amies militantes. Mal acceptée même dans les milieux syndicalistes, elle y est critiquée pour son « excentricité vestimentaire ».

En 1962, à la mort d'Hélène Brion, son exécuteur testamentaire, un cousin instituteur qu'elle a hébergé pendant la Seconde Guerre mondiale, confie une partie de ses archives à la Bibliothèque Marguerite Durand et à l'Institut français d'histoire sociale. Le reste va à la décharge ! Elle est alors oubliée. On ne peut que regretter que soit ainsi disparue une partie de la mémoire du mouvement féministe, patiemment conservée par cette militante peu connue. Depuis 2005, une rue du XIIIe arrondissement de Paris porte le nom de cette femme aux convictions bien marquées.



une grande partie des articles. Le premier numéro, daté du « 1er Ventôse, an 127 de la république bourgeoise et masculiniste », porte en exergue la formule de Félix Pécaut « Femme, ose être » et une citation de Madeleine Pelletier : « Quiconque est vraiment digne de la liberté n'attend pas qu'on la lui donne, elle la prend. » Le journal est le reflet de l'anticonformisme de sa fondatrice avec des rubriques sur le suffrage, sur le travail mais aussi contre la prostitution, contre l'armée, contre les mutilations corporelles (les pieds bandés des Chinoises par exemple). Il reste indépendant mais est marqué par l'enthousiasme d'H. Brion pour la Russie communiste où elle fait plusieurs séjours. Son adhésion au PCF ne l'empêche pas de garder ses distances vis-à-vis des communistes français « révolutionnaires de pacotille » et elle quitte le PC dès 1922. Elle est une de ces féministes radicales, isolées, conscientes de penser à contre-courant et qui estiment

Féminismes et laïcité

Un différend entre les militantes du Planning Familial confronte deux féminismes de gauche. Il reflète celui qui se fait jour dans la société française tout entière. Face aux féministes historiques « universalistes » qui défendent l'universalité des droits des femmes, un féminisme « relativiste », se développe.

Pour Elizabeth Badinter « *L'humanité est une notion universaliste qui englobe tous les humains quels que soient leurs sexes leur religion leur race. C'est une notion qui insiste surtout ce qui nous unit les uns les autres sur ce que nous avons en commun, des aspirations partagées à la liberté et à l'autonomie de jugement* ». Au XVIII^e siècle si les philosophes des Lumières ont pu se battre contre

L'esprit des Lumières est le combat de la raison

l'esclavage des Noirs, pour l'amélioration de la condition des juifs ou l'égalité des sexes c'est parce qu'ils défendaient des valeurs universelles et luttaient contre les fanatismes religieux. L'esprit des Lumières est le combat de la raison contre les superstitions et contre la soumission aveugle à la parole des prêtres, combat mené pendant deux siècles en France contre les Églises. La loi de 1905 sur la séparation entre les Églises et l'État est issue des Lumières. Quand cette loi a été votée, elle n'a pas tenu compte de l'égalité entre les femmes et les hommes mais elle a permis d'éclairer les esprits. Elle a servi à faire avancer l'égalité entre les sexes en circonscrivant la religion dans la sphère privée. La loi commune aux citoyens, c'est aussi la liberté de ne pas croire. L'aspiration à la liberté et à l'égalité femme/homme est un processus enclenché par la mise à distance des dogmes religieux. Il se poursuivra même si cela prit trop de temps. Fondé sur le principe de liberté mais aussi d'égalité, le féminisme universaliste défend les femmes de toutes cultures qui souhaitent s'émanciper. Ses militantes font front commun avec les féministes de culture musulmane opposées aux islamistes de leur pays (Iran, Algérie..) Ici, ensemble, elles promeuvent l'universalité d'une République laïque.

Un autre féminisme « relativiste »

Une partie de la gauche en France a pris le parti des femmes musulmanes qui veulent signifier leur appartenance en tous lieux. Elle prétend que la République laïque et

ses lois les stigmatisent. Ce féminisme relativiste « défend la liberté de toutes les femmes de faire leurs propres choix ». Mais quel choix dans une société encore patriarcale ? Nos choix sont en partie toujours déterminés et « *Réduire les enjeux du féminisme à une revendication de liberté individuelle et de choix personnels, revient à*



renoncer à un projet d'émancipation sociale et de réduction globale des inégalités » D. Levy¹. Rokhaya Diallo journaliste française, défend des revendications identitaires, différentielistes et communautaristes. Elle dénonce un racisme d'État qui se manifeste à travers les violences policières « dont les victimes sont principalement d'ascendance africaine ». S'il y a du racisme dans l'État il n'y a pas de racisme d'État en France, les lois françaises combattent le racisme, même si l'on peut faire mieux. R. Diallo se définit comme « *une féministe intersectionnelle et décoloniale* ». L'objectif est de mieux prendre en compte les problèmes des femmes subissant des oppressions ou une domination multiple (sexe, classe, race...). Pour ce faire, elle revendique la non-mixité (non-blanc) comme outil politique pour se protéger du racisme d'État. Se réclamant d'un « *antiracisme racialiste et politique* », elle est proche du Parti des Indigènes de la République (PIR) qui est antisémite, homophobe, pro-islamiste. Elle remet en cause la loi sur l'interdiction du voile dans les écoles publiques françaises, la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Mais ce voile n'est pas qu'un simple fichu, mis par pudeur. Vouloir le porter in-

entionnellement en toutes circonstances exprime une appartenance à des groupes intégristes islamistes dont les Frères musulmans. À savoir si toutes celles qui l'arborent en ont conscience. Les féministes « relativistes », elles, ne l'ignorent pas.

Une régression

Le dévoilement qui est apparu dans les pays d'Afrique du nord (ex 1940 Algérie, 1956 Égypte et 1959 Tunisie) a été suivi d'un retour arrière sous l'injonction des intégristes. Ce voile est le signe du contrôle sur le corps et de la sexualité des femmes par les hommes. Pour Ghaleb Bencheikh actuellement à la présidence du FIF (fondation de l'islam de France) « *le voile est une atteinte à la dignité humaine dans sa composante féminine... Dans le cas des fillettes cela relève de la maltraitance* ».

D'après Leïla Taoui² des penseurs réformistes arabo-musulmans avaient produit, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, des traités féministes d'une grande actualité et à la pertinence éprouvée. « *Je ne parlerais pas d'un oxymore pour le féminisme islamique dans la mesure où comme pour le féminisme juif, catholique, chrétien ou protestant, il y a tout un courant de pensée qui s'inscrit dans la modernité et qui revendique une lecture féminine voire féministe des textes religieux.*

Pour le monde musulman, je dirais qu'il y a un oxymore lorsqu'on parle d'un féminisme islamiste, ce qui est différent parce qu'il existe des femmes islamistes qui au même titre que leurs compères masculins défendent l'idée d'un rapport hiérarchique des sexes et surtout d'un rapport complémentaire. (...) Par contre les féministes islamiques parlent d'une égalité islamique des sexes. ». Une mise au point utile.

Dans ce différend entre les féministes qui divise la gauche et met à mal la République laïque, je prends parti, comme vous l'aviez certainement deviné, pour l'universalisme qui seul permet l'émancipation des femmes dans tous les pays.

C. Battreau Le planning familial

¹ Présidente du Collectif 13 Droits des Femmes

² Leïla Taoui chargée de cours à l'Unité d'arabe de l'Université de Genève, en résidence à l'IMÉRA d'Aix-Marseille de septembre 2018 à février 2019, dans le cadre de la Chaire Averroès sur l'islam méditerranéen

La classe moyenne ne rompt point



Avoir les moyens

La fin de l'année 2018 consacrerait une classe sociale. Elle occuperait les ronds-points, elle dégraderait les quartiers chics de la capitale, profanerait les symboles de la république. Elle serait apolitique, méfiante des partis, distante des syndicats, des mouvements de droite comme de gauche mais infiltrée et manipulée par d'extrêmes populistes. Paradoxalement, parce qu'elle est « en marche », elle stationne du lundi au vendredi, s'ancre en semaine les pieds dans la gadoue, se fige les mains au-dessus des feux de palettes. Elle ne bouge que pour bloquer, ralentir, thromboser, filtrer, sans grève, par roulement, aménageant de curieux campements zadistes de débrouilles et d'entraïdes, avide de jours fériés, du samedi surtout, pour ostensiblement entreprendre une migration province-capitale afin d'éclater en colère. Elle reçoit en réponse les éclairs du flash ball et le tonnerre GLI F4 de Jupiter Young leader. Tels seraient, selon les spécialistes et experts convoqués par les éditorialistes en charge de pédagogie, les contours de « la classe moyenne ».

Notons que cela peut aussi se dire au pluriel « les classes moyennes ». Il est alors ajouté de l'imprécision au flou de la description. Cela semble une manière d'apercevoir qu'employés à petites payes et cadres petitement embourgeoisés, salariés modestes et petits patrons autoentrepreneurs ou pas, instituteurs retraités et professeurs à temps partiel ou pas, peuvent en être et d'autres encore qui sont au travail pour moins de

2000 euros, ou pas. Ce sont, nous dit-on, les invisibles des villes moyennes, de la périphérie, des territoires, des assemblages nouveaux des communautés de communes aux identités perdues, des regroupements simplificateurs et économes des deniers publics par disparition et soustraction des services du même nom. Il

ne s'y trouverait pas encore les banlieues, les quartiers populaires des grandes métropoles régionales. Bref des gens moyens, avec des moyens plutôt moyens coincés, puisque de la « classe moyenne », entre une « classe haute » et une « classe basse », ce que suggéraient autrefois les wagons de voyageurs de la SNCF : banquette de bois dur pour entasser le derrière prolétaire, de moleskine pour serrer la fesse du contremaître, fauteuil de velours rembourré pour le large cul bourgeois. Première classe, deuxième classe, troisième classe...

Tout le monde descend !

La peur du « déclassé », n'est ce pas ce qui agite les uns et paralyse les autres ? Car si une classe moyenne existe elle n'échappe pas aux rapports de dominations. Elle serait dominée par l'oligarchie au pouvoir et dominante des laissés pour compte qui travaille « pour rien ». La domination « des gens moyens » serait bien plus psychologique qu'imposant à ceux d'en bas une réelle subordination. N'empêche, il se dit que ces désireux d'ascension sociale redoutent de déchoir. D'où peut-être l'ambiguïté dans les positions. Ce tiraillement apparaît plutôt de droite lorsqu'il demande un impôt proportionnel revendiqué plus égalitaire (!) ou plutôt de gauche lorsqu'il réclame un impôt plus progressif. L'ambivalence revient encore quand au « moins de taxes » s'oppose le « plus de salaire ». Autour des braseros, près des pompes à essence de Géant Casino « Espace Anjou », propriété de Jean-Charles

Naouri (Monoprix, Franprix, Leader Price) et ex-directeur de cabinet de Pierre Berégovoy, millionnaire ; ou aux entrées de la grande surface Leroy Merlin propriété de Thierry Mulliez (Auchan, Décathlon, Saint-Maclou, Midas, Norauto, Flunch, Boulanger, Kiabi...), milliardaire, les discussions peuvent être vives, mais possibles. L'intuition politique des « sans-le-sou » pousseurs de caddies est juste. Tout autour du rond-point, les enseignes qu'ils fréquentent engraisser l'exilé fiscal, résidant tranquille de la ville belge de Néchin. Vous voyez, le ruissellement cela existe : « Les petits ruisseaux font les grandes rivières. »

Changer de quai

Il se parle alors de justice fiscale. Il est dit aux automobilistes que le monsieur de Leroy Merlin ne paye pas d'impôts en France... Il se dit que l'Union européenne autorise, favorise, organise ces optimisations, ce ruissellement vers les paradis d'ailleurs qui font l'enfer d'ici.

Il se dit alors que la démocratie de la V^e République en état d'urgence, corsetée d'une police dont les armes sont d'une violence illégitime mais légale, commandée à détruire les mouvements sociaux depuis de longues années, interroge radicalement.

Ceux qui n'ont « point de ronds » se souviennent de l'histoire de la France, des constitutions, demandent que le peuple souverain retrouve ses pouvoirs de contrôle, questionnent les représentations, les délégations. Il fut déjà écrit dans les textes constitutionnels que lorsque « le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » (Constitution de 1793)

Puisse ce mouvement ne point rompre. Puisse les dominés devenir dominants.

Alain Paquereau

La Marseillaise

A l'automne 2018, elle a été maintes fois chantée (au moins le premier couplet) pour rassembler des gilets jaunes un peu partout en France. Composée par Rouget de Lisle en 1792, c'est un hymne de combat pour l'armée du Rhin (à l'origine). Elle est devenue l'hymne de la jeune République française. Chant de guerre, « allons enfants de la patrie ! », mais pas seulement. C'est aussi un chant politique : « le deuxième couplet évoque les esclaves et les traîtres, les rois corrompus ». Le neuvième couplet précise : « quel triomphe, quelle victoire, d'avoir conquis la liberté ». Et le dixième couplet précise : « Vive à jamais la République anathème de la royauté ».

C'est le seul hymne national qui fait référence à la citoyenneté : « Et chaque citoyen respire sous les lois de l'égalité ». Edgard Morin a écrit « la Marseillaise dans son intégrité est donc un grand hymne où sont associés Nations, République universelle, Liberté... La Marseillaise est un hymne d'éveil à la résistance ». J'ajouterai, d'attente et d'espoir comme le précise le cinquième couplet : « Nous entrerons dans la carrière quand nos aînées n'y seront plus. Nous aurons aussi le sublime orgueil de les venger ou de les suivre ».

J. P. B.

La France périphérique

Bonnets rouges, gilets jaunes ! S'agit-il simplement de jacqueries poujadistes comme notre pays en a déjà connues ou de mouvements de révoltes plus profonds ? Existe-t-il une explication ? De quels bouleversements de notre société sont-ils la conséquence ?

Le géographe Christophe Guilluy, dans plusieurs ouvrages^{1,2}, développe sa thèse de la France périphérique. Utilisant les données statistiques disponibles, en particulier de l'INSEE, il montre que les concepts d'espace urbain et d'espace rural ne correspondent plus à la réalité socio-économique des territoires. Les fractures se creusent entre les classes supérieures intégrées, bénéficiaires de la mondialisation et les classes populaires qui en sont les victimes.

Une nouvelle géographie sociale

La distinction entre urbain et rural ne discrimine plus entre les différents territoires. Dans la typologie de l'INSEE, l'espace rural ne regroupe plus que 5% de la population et un peu moins de 7500 communes. Quasiement tout devient urbain. Pour comprendre



la société française une autre grille de lecture, beaucoup plus fine, s'avère nécessaire. À partir de 8 indicateurs prenant en compte les emplois, les revenus, le logement et leurs écarts par rapport à la moyenne nationale, Christophe Guilluy construit un indice de fragilité sociale. Selon la valeur de cet indice, il sépare le territoire entre France métropolitaine et France périphérique. La première regroupe 2600 communes et 39% de la population. La seconde 34000 communes et 61% de la population. Les métropoles participent à l'essentiel de la création de richesse dans le cadre d'un modèle économique libéral d'inspiration anglo saxonne. Elles regroupent significativement les catégories supérieures, cadres et bobos, qui y bénéficient d'emplois stables avec de hauts

revenus. Ils autorisent l'accès aisé au parc de logements privés et les facilités d'entrée dans l'enseignement supérieur. À l'inverse, la France périphérique regroupe retraités

Chassées des métropoles par le prix de l'immobilier

modestes, ouvriers, employés, petits paysans, emplois précaires, qui subissent de plein fouet les effets négatifs de la mondialisation. Ils constituent les nouvelles classes populaires. Chassées des métropoles par le prix de l'immobilier, elles vivent dans les villes moyennes et petites progressivement privées de services publics, poste, école, hôpitaux... Elles sont les plus touchées par les plans sociaux car à l'écart des zones d'emploi actives.

Au final, on constate une disparition de la classe moyenne, qui fut majoritaire pendant les trente glorieuses. La partie haute rejoint les catégories supérieures alors que la partie basse vient augmenter l'effectif des classes populaires.

Un fort impact politique

Les partis de gouvernement, LR et PS, droite et gauche confondues, ne jurent plus que par l'économie libérale et l'Europe. Ils ne s'intéressent pas aux nouvelles classes populaires, méprisées car estimées incultes. Ils ne les considèrent pas

comme leur socle électoral. Dans le même temps les nouvelles classes populaires ne croient plus à la bipolarisation et n'adhèrent plus au projet d'une classe politique décrédibilisée par des années d'impuissance. Le rejet en 2005 de la Constitution européenne, la montée de l'abstention et du vote FN, montre que cette part majoritaire de la population s'affranchit des thèses des classes dirigeantes. De leur côté, celles-ci n'ont pas pris conscience du gouffre idéologique, économique et culturel qui les séparent des plus modestes. Elles préfèrent parler de populisme, de droite ou de gauche, pour rendre illégitime la contestation de leurs choix s'exonérant ainsi de leurs responsabilités.

Au terme de sa recherche, Christophe Guilluy présentait que des révoltes pourraient

naître dans cette France périphérique, abandonnée à son sort par les élites. Les bonnets rouges comme les gilets jaunes proviennent de cette France périphérique qui n'a aujourd'hui guère d'autre choix que les manifestations plus ou moins violentes, dans les métropoles, pour exprimer son rejet de la pensée dominante. L'élection d'Emmanuel Macron peut aussi s'expliquer à la lumière de cette analyse. Les classes dirigeantes ont compris qu'elles ne pouvaient plus compter sur les partis traditionnels pour conserver le pouvoir à leur avantage. Elles ont donc voté massivement pour le président actuel, seul capable à leurs yeux de le conserver, entraînant de fait la déroute de LR et du PS qui eux ne pouvaient plus espérer le soutien des classes populaires.

Critiques et conclusion

Première critique, jamais exprimée explicitement, Christophe Guilluy géographe indépendant n'appartient pas au monde universitaire. Sa théorie de la France périphérique n'est donc pas acceptable. On peut rapprocher cette critique de classe de son absence quasi totale dans les médias. Son explication de la crise des gilets jaunes est pourtant intéressante³.

Seconde critique, du fait de la place donnée aux classes sociales ses thèses seraient teintées de marxisme. Ce n'est plus à la mode. On lui trouve aussi une mauvaise influence chevènementiste avec son attachement à la souveraineté nationale, horreur pour la pensée unique européiste. À contrario, d'autres lui reprochent d'être un idéologue géographe du FN. Sa vision de la France et de la société correspondrait à celle de l'électorat du parti d'extrême droite.

Le concept de France périphérique met en lumière l'évolution socio-économique profonde de la société française. Mais par contre il n'évoque aucune solution pour affronter la crise qui en résulte. Qui la proposera ?

Yves Mulet Marquis

¹ Christophe Guilluy - La France périphérique - 185 pages - Champs actuel - Flammarion

² Christophe Guilluy - Le crépuscule de la France d'en haut - 250 pages - Flammarion

³ <https://www.20minutes.fr/societe/2375331-20181119-gilets-jaunes-geographe-christophe-guilluy-france--fait-secesion-france-bas>

Scène élyséenne, début janvier

Royales turlupinades

— Il y a deux choses qui me turlupinent, Grand Chambellan Barbu.

— Deux seulement, Sire ! À la bonne heure !...

— Oui, je sais bien, rien ne se passe comme nous l'espérons... Et rien ne va plus ! Mais au milieu de tous ces emmerdements, il y en a deux majeurs. Et j'ai besoin de vos conseils.

— Quels... emmerdements... majeurs, Sire ?

— Tout d'abord, il y a cette grenade dégoupillée, vous voyez ce que je veux dire... qui se balade à travers le monde avec des tas de secrets qui ne demandent qu'à s'étaler sur la place publique...

— Je vois bien, Sire. Mais cette grenade, excusez-moi de vous rafraîchir la mémoire, c'est tout de même bien vous qui l'avez goupillée, non ?...

— Vous me retournez le couteau dans la plaie... une plaie encore vive, Grand Chambellan Barbu... Et je n'ai vraiment pas besoin de cela, par ces temps de Chemises Vertes qui courent... Il faut nous en débarrasser !... Voilà la priorité !

— Je comprends, Sire. Mais il est des moyens doux... et d'autres un peu moins doux...

— Il faut nous en débarrasser... à n'importe quel prix, Grand Chambellan Barbu !... Est-ce clair ?...

— Très clair, Sire... Mais le Micronistan n'est pas le Poutinistan, ni même le Saoudistan... Il y a des opinions publiques... une presse libre... des médias... et, surtout, Sire, il y a des lois... et force nous est de faire avec...

— Des lois... des lois... c'est tout de même nous qui les faisons, les lois... Il suffit d'en dégoter une qui nous convienne et de l'appliquer dans toute sa férocité !... Et puis, ces fameuses lois, elles sont bien faites pour être contournées par tous ceux qui en ont les moyens, non ?... Et nous les avons, ces moyens, vous le savez bien !...

— Certes, Sire ! Mais...

— Je n'aime décidément pas vos "mai"s", Grand Chambellan Barbu

— Vous avez parfaitement raison de le rappler, Sire, les lois ne sont naturellement faites que pour les toutes petites mouches qui sont prises dedans et y laissent leurs peaux, et non pour les grosses qui passent tranquillement à travers... Et puis, de toute façon, vos procureurs sont aux ordres, le

doigt sur la couture du pantalon... Nous n'avons donc rien à craindre de ce côté-là, Sire. Mais...

— Encore !...

— Mais des moyens qui ne seraient pas doux... si vous voyez ce que je veux dire... cela risquerait de faire très mauvais effet... Votre image de marque internationale en pâtirait singulièrement... et, bien sûr, cela ne ferait qu'aviver la haine de vos sujets !...



— La haine... la haine ! Mais je m'en contrefiche, de leur haine... pourvu qu'ils me craignent !...

— Bien sûr, Sire... mais les moyens doux sont beaucoup plus efficaces et plus rassurants, je vous le garantis... Cet individu trop bavard... et décidément trop compromettant... eh bien, il vous suffit de continuer à l'acheter, comme vous l'avez fait depuis deux ans !... Ses menaces ne visent qu'à faire monter les enchères... et il vous suffira d'y mettre le prix, Sire !... Exactement comme tous ceux que vous avez bel et bien achetés pour accéder au trône... quand vous avez fait tranquillement votre marché dans les partis des anciens gouvernements... Vous avez alors très bien manœuvré... Il vous suffit de persévérer !

— Eh bien, je vous confie l'affaire, Grand Chambellan Barbu. Puisez dans les caisses de l'État autant qu'il sera nécessaire pour clore le bec à ce galapiat !...

— Très bien, Sire. Et la deuxième turlupinade ?...

— Elle vient de vous, la seconde turlu-

pinade : ce sont ces foutus cahiers de doléances, dont vous avez lancé l'idée, comme une bouteille à la mer jetée du Titanic, ...

— C'est exactement cela, Sire !... Vous étiez aux abois, et, j'ai bien dû...

— Eh bien, ils ne me plaisent pas du tout, à moi, ces cahiers de doléances... Tous ces va-nu-pieds qui vont se plaindre à tort et à travers... et réclamer tout... et le contraire de tout... ils me donnent envie de gerber !...

Et puis, ça s'est très mal terminé, la dernière fois, cette histoire-là, et je n'ai pas du tout envie, vous m'entendez, pas du tout envie de finir sur la sinistre Place de la Révolution, comme mon ancêtre !...

— Nous ne sommes plus en 1788, Sire... Et, de toute façon, la guillotine a été remise au musée... Plus rien à craindre, Sire ! Ces cahiers, ces doléances, ces parloles à propos de tout et de rien, et dont rien, absolument rien, ne risque de sortir, vous savez bien que c'est fait pour endormir la populace... pour passer le temps... et surtout pour en gagner... et pour désamorcer la colère du peuple... Bref, pour que tout rentre dans votre ordre, Sire... Et c'est bien cela, l'essentiel !

— Mais vous n'allez tout de même pas vous imaginer, Grand Chambellan Barbu, que ces gueux et ces bons à rien vont être assez stupides pour avaler tous nos bobards ?... Ils n'y croient plus... et ils ne peuvent plus y croire !...

— Bien sûr qu'ils n'y croient plus, Sire ! Mais ils ne croient pas davantage à ceux de nos concurrents, qui sont complètement démonétisés et carbonisés !... Alors, forcément, c'est vous qui allez gagner, pour la bonne et simple raison qu'ils n'ont personne... absolument personne... à mettre à votre place !... Et puis, ce sont ces gueux, comme vous dites, qui demandent humblement à se faire entendre. Alors, en ouvrant toutes grandes nos oreilles, avec application et avec constance, nous leur accorderons un plaisir intense et gratifiant... qui les démobilisera complètement... et qui ne nous aura rien coûté !... C'est du pipeau, Sire... c'est disruptif à souhait... et c'est sans aucun danger, croyez-moi !

— Vous avez peut-être raison, Grand Chambellan Barbu. Je vais m'efforcer de tendre l'oreille, et on verra bien... Mais, encore une fois, je n'aime pas cela du tout !... Car moi, je n'écoute que moi, qu'on se le dise !!!

Pierre Michel

Un monde en paix

Ce serait ça « un monde nouveau »

Développer une réelle culture de paix, mobiliser tous les moyens pour faire cesser les conflits, respecter les traités internationaux sur les ventes d'armes et sur les armes de destruction massive... seraient quelques éléments essentiels pour atteindre ce monde nouveau. La France n'a visiblement pas pris le bon chemin. Cet article développera l'argument de l'élimination des armes nucléaires.

Parmi les armes de destruction massive, seules les armes biologiques et chimiques avaient fait l'objet d'un traité d'interdiction. Depuis le 7 juillet 2017 les armes nucléaires ont le leur, voté en Assemblée générale des Nations unies (ONU) par 122 pays. Il reste à être ratifié par 50 de ces États pour être mis en application. Cette première étape a été rendue possible par la mobilisation de 424 organisations non gouvernementales de 95 pays regroupées dans ICAN (Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires). Le prix Nobel de la Paix 2017 a d'ailleurs été attribué à ICAN.

Dans son article 1er, le TIAN précise qu'il sera interdit « en toutes circonstances de dé-

37 milliards € prévus pour le renforcement de l'arsenal nucléaire sur 5 ans ne seraient-ils pas mieux placés sur la transition écologique ?

Discussion tabou

Pas étonnant donc que les pays détenant les armes nucléaires (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, Chine, France, Inde, Pakistan, Corée du Nord et Israël) n'aient pas participé au processus d'élaboration et aient finalement rejeté les résultats des négociations. En 2016 ces 9 États possédaient 15 395 armes nucléaires. En France, le Président et son ministre des Affaires étrangères restent sur une position extrêmement hostile. J. Y. Le Drian considère même l'arme atomique comme faisant partie du secret-défense. Débattre de la sécurité et de la défense de la

Les puissances nucléaires font valoir que leur arsenal sert de dissuasion contre une éventuelle attaque nucléaire et rappellent qu'elles restent engagées par le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) de 1968. Celui-ci rend notamment les États responsables de la réduction de leurs stocks. Le Traité est le seul engagement contraignant pris par les États dotés d'armes nucléaires, dans le cadre d'un traité multilatéral, en faveur du désarmement. En son article 8, le Traité prévoit un examen de son fonctionnement tous les cinq ans. Au cours de la dernière réunion (2015), la Conférence des États parties n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur la partie consacrée au fond du projet de document final. L'Inde, le Pakistan et l'Israël n'ont pas signé le TNP et la Corée du Nord s'en est retirée. Les 9 pays détenteurs de la « bombe » ont tous été, et sont tous actuellement impliqués dans des conflits armés qui durent. La bombe donnerait-elle des ailes ?

n'est que très récemment qu'une mission parlementaire sur les armes nucléaires a été acceptée par Marielle de Sarnez, présidente de la commission des Affaires étrangères.

Discretion des médias

C'est pour demander la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) que le Mouvement de la Paix a décidé une mobilisation inédite sur huit lieux simultanés le 14 octobre 2017. Les militants de l'Ouest se sont retrouvés dans la presqu'île de Crozon. Nous étions 500 en arrivant aux portes de la base sous-marine de l'Île Longue, accompagnés d'une fanfare de Douarnenez. Étaient aussi présents quelques élus, conseillers municipaux, maires, députés.

Ce jour-là, il n'y eut que FR3 pour faire état de l'initiative dans les journaux de mi-journée et de soirée. Ouest-France et le Télégramme boudèrent la manif colorée et nos communiqués.

Nous ferons mieux la prochaine fois car la paix est une conscience, une manière de construire le monde, un monde nouveau.

Annick Martin & Daniel Renou



velopper, tester, produire, fabriquer, acquérir, posséder ou stocker des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs ». De plus ce traité reconnaît que la menace d'employer ces armes - la politique de dissuasion - est aussi interdite.

France serait-il tabou pour les députés et sénateurs ? On pourrait le croire en regardant la France engager « un pognon de dingue » pour le renforcement de l'arsenal nucléaire (y compris le renouvellement des sous-marins porteurs à propulsion nucléaire). Ce

La machinerie de l'Union européenne

Les institutions européennes sont grosses productrices de textes qui impactent directement ou indirectement notre vie quotidienne. Ainsi en 2018 ont été adoptés 35 règlements, 5 directives et 226 décisions. À quelques semaines de l'élection européenne, il paraît utile de décortiquer les mécaniques juridiques en vigueur.

L'Union européenne adopte différents types d'actes législatifs qui visent à remplir les objectifs fixés dans les traités européens. Ces différents actes sont au nombre de cinq allant du plus contraignant au moins contraignant : le règlement, la directive, les décisions, les recommandations et les avis. Le règlement doit être mis en œuvre dans son intégralité dans tous les pays membres de l'UE. La directive fixe des objectifs à tous les pays membres et chaque pays est libre d'adopter ses propres mesures pour atteindre les objectifs fixés par la directive à l'occasion de sa transcription dans le droit national. La décision est contraignante pour les destinataires auxquels elle s'adresse, cela peut être un pays de l'UE ou une entité économique.

La recommandation n'est pas contraignante et n'a aucune portée obligatoire. Elle permet aux institutions européennes de faire connaître leur point de vue et de suggérer une ligne de conduite.

L'avis permet à différentes instances européennes d'exprimer une opinion. Cet avis peut être émis par la Commission, le Conseil mais aussi le Comité économique et social européen.

Les procédures législatives

Le traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) institue deux types de procédures législatives ainsi qu'une procédure spéci-

Seule la commission présente des projets

fique s'agissant du budget.

La procédure législative dite ordinaire prévoit que le parlement et le conseil légifèrent sur un pied d'égalité avec un va-et-vient entre les deux institutions. Seule la Commission présente les projets.

Les procédures législatives spéciales sont utilisées pour les domaines politiques plus sensibles : organisation du marché intérieur, droit de la concurrence, fiscalité. Dans ce cas, le Conseil est l'unique législateur, le



Parlement jouant seulement un rôle consultatif.

L'examen du budget de l'UE suit une procédure particulière. Le budget annuel s'inscrit dans un cadre pluriannuel établi pour une période de sept ans. Il est d'un montant global de 963 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

C'est le Conseil de l'UE qui présente un projet de budget qui doit obligatoirement être équilibré au Parlement. Ce dernier peut amender le projet de budget à nouveau soumis au Conseil qui accepte ou pas les amendements proposés.

Les autres sources juridiques de l'Union européenne

Le TFUE a institué la procédure dite « Initiative citoyenne européenne » qui permet aux citoyens des pays membres de proposer une directive sur tout sujet.

Cette proposition doit être portée par au moins 7 citoyens de 7 pays différents qui saisissent la Commission européenne. Celle-ci peut accepter ou refuser d'enregistrer la demande.

En cas d'accord de la Commission, il faut que la demande recueille un million de signatures en 12 mois. Ensuite, le Parlement auditionne les représentants des pétitionnaires et la Commission décide de donner suite ou pas. Depuis l'existence de cette procédure en 2012, on a recensé 68 initiatives ; 21 ont connu un refus d'enregistrement, 8 sont en cours.

La Cour de justice de l'UE (CJUE) veille à l'application des traités et à l'application du droit de l'Union. Elle peut être saisie par la Commission ou un État membre s'agissant du respect des traités ou par un individu ou une entreprise s'agissant du droit européen.

Au-delà des apparences

Ainsi sommairement décrite, la machine institutionnelle de l'Union européenne a toutes les apparences d'une organisation dé-

mocratique semblable à celle existante dans la plupart des États membres. À y regarder de plus près, ce n'est pas le cas. Certes, au fil des traités le Parlement européen a progressivement gagné en pouvoir dans le processus législatif mais ce pouvoir reste très limité.

C'est bien la Commission qui conserve le monopole de l'initiative législative.

À noter que pour les procédures législatives spéciales qui portent sur des sujets majeurs, le Parlement n'a qu'un rôle consultatif et donc non décisionnel.

Pour le budget, celui-ci est enfermé dans un cadre pluriannuel prédéterminé et le Parlement ne peut agir sur le montant des recettes. Les institutions qui jouent un rôle majeur dans la définition des politiques menées et le contrôle de leur mise en œuvre sont toutes des émanations des gouvernements des pays des États membres.

Le Conseil de l'Europe rassemble les chefs d'État et de gouvernement des États membres. Les dix-huit membres de la Commission sont désignés par les États membres. Les Conseils des ministres rassemblent les ministres concernés des États membres (agriculture, commerce, environnement...).. Les juges de la Cour de justice européenne sont proposés par les gouvernements des

La B. C. E. échappe à tout contrôle

États membres. L'examen des décisions prises par la CJUE montre que celle-ci se réfère exclusivement à la sacro-sainte notion de concurrence libre et non faussée.

Rappelons que la Banque centrale européenne (BCE) qui définit la politique monétaire de l'Union européenne échappe à tout contrôle du Parlement européen.

L'initiative citoyenne européenne présentée comme une avancée démocratique majeure est inopérante dans les faits, Sur 68 initiatives engagées depuis 2012, seules 8 sont en cours et la Commission décide seule si elle donne suite ou pas.

Enfin, de nombreuses organisations non gouvernementales dénoncent le rôle des lobbys émanant pour l'essentiel des secteurs industriels et financiers.

Dix mille organisations sont inscrites au registre officiel des lobbys à Bruxelles ; elles emploient environ 25 000 personnes soit deux fois plus que de fonctionnaires européens.

Jean-Louis Grégoire

L'Europe qui contrôle

La doctrine de l'Europe pourrait se résumer à celle de la Démocratie chrétienne allemande : « Qui paie doit contrôler, qui paie doit sanctionner. »

Les commissaires veillent sur les budgets des États, oublieux peut-être que ce sont ces mêmes États qui abondent au budget de l'institution qui les paye plutôt bien. Ce-

Une surveillance unique en son genre

pendant il semble que cette sourcilleuse surveillance de la bonne application des traités soit moins attentive à propos du système bancaire. Ce n'est pas faute depuis « la dernière crise » d'avoir renforcé nous dit-on les



officines chargées des contrôles. Il existait un Système européen de surveillance financière (SESF) et une Autorité bancaire européenne (ABE) ainsi qu'un Comité européen du risque systémique (CERS) sous l'égide de la Banque centrale européenne (BCE) qui travaillait avec le Fonds monétaire in-

ternational (FMI). Mais comme cela n'avait pas été efficace, il fut approfondi la réflexion et créé un MSU (Mécanisme de surveillance unique). Tellement unique que des journalistes ont découvert une évasion fiscale de 55 milliards d'euros dont les banques allemandes et françaises surtout seraient les plus bénéficiaires.

Le banquier est un voleur

Ce ne serait pas qu'une invective. Le schéma inventé repose cette fois sur deux mécanismes, l'un légal permettant l'évitement de l'impôt appelé Cum Cum, reposant sur les conventions fiscales passées entre plusieurs États et l'autre le Cum Ex, un vaste système permettant le remboursement illégal de l'impôt. Entre 2001 et 2017 il aurait été volé 24,6 milliards d'euros à l'Allemagne, 17 milliards à la France et 4,5 milliards à l'Italie. Voilà pour le Cum Cum. Il s'ajoute l'escroquerie du « Cum Ex » qui aurait coûté 7,2 milliards d'euros à l'Allemagne, 1,7 milliard au Danemark et 201 millions d'euros à la Belgique. Cette fraude est née grâce à un ancien contrôleur fiscal allemand devenu un avocat de renom, Hanno Berger. Seraient impliqués, selon Le Monde, BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole... Les deux derniers ont démenti avoir participé à des opérations illicites.

J'apprends que pour lutter contre la fraude fiscale, le gouvernement « En Marche » va surveiller la page Facebook de ma sœur...

Alain Paquereau

Coralie Delaune & David Cayla



David Cayla, bien connu des angevins et Coralie Delaune, essayiste ont commis un livre qui ouvrent les yeux sur l'état réel de l'Union Européenne. Une saine lecture, facile d'accès.

Extrait de la quatrième de couverture.

L'union européenne est morte. Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent en toute occasion une répulsion sans réserve et une défiance sans retour. Elle est morte de son inaptitude à régler les crises qui la secouent autrement que par les brutaux oukases ou par ses simulacres de négociations, au terme desquels les pays les plus forts finissent par imposer leurs vues et où l'unique option qui s'offre aux plus fragiles est celle d'une humiliante reddition. . .

La démocratie « représentative »

À un rythme très régulier les citoyens et citoyennes de notre beau pays sont appelés à choisir leurs « représentants » à l'Assemblée nationale. Suite aux opérations électorales effectuées dans le total respect des règles existantes quelques centaines d'heureux élus vont donc « représenter » le peuple. Alors que les occupants des ronds-points la semaine et des boulevards le samedi considèrent qu'ils ne sont pas représentés et réclament plus de démocratie, les éditocrates omniprésents dans les médias hurlent en répétant à satiété que « notre » démocratie si fragile est mise en danger. Observons donc de plus près en termes de catégories socio-professionnelles la composition de l'Assemblée nationale et celle de la population active. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représente 76% des députés et 18% de la population active. Les 20,8% d'ouvriers ne se retrouvent que 0,2% dans l'Hémicycle. Les employés qui composent



27,2% de la population active, ne sont que 4,58% dans les rangs des députés. Quant aux 25,7% de professions dites intermédiaires, elles ne trouvent leur correspondance à l'Assemblée nationale qu'à hauteur de 6,3%. On peut lire dans le titre premier de l'actuelle Constitution intitulé « De la souveraineté » l'article deux qui stipule notamment : « La devise de la République » Liberté,Égalité,Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. ». À l'évidence les 20,8% d'ouvriers plus les 27,2% d'employés plus les 25,7% de professions intermédiaires qui font au total 73,7% de la population active forment bien le « peuple » ou à tout le moins la majorité de celui-ci. Les voilà réduits à 11,08% dans les rangs des députés de notre Assemblée nationale.

Sommes-nous bien dans un régime de démocratie « représentative » ?

Voilà une question que les éditocrates précités se gardent bien de poser. On les comprend puisqu'ils sont représentés et bien représentés par 76% des députés.

J. L. G

Où va l'argent des loyers de la Soclova?

Bénéfices de la Soclova : pour les locataires, pas pour les actionnaires ! Vous avez peut-être entendu parler de cette pétition¹ qui circule sans doute encore. Peut-être même l'avez-vous signée, comme 500 autres signataires au 16/11/2018 qui pensent qu'une société d'HLM doit consacrer les bénéfices d'une bonne gestion à l'entretien et la construction de logements de qualité accessibles à tous.

Ouest-France du 1/11/2018, citant la pétition, évoque 15 millions d'euros distribués entre 2015 et 2018 aux organismes publics que sont la Ville d'Angers (57 %), Alter (12 %) et la Caisse des Dépôts (11 %), le reste aux actionnaires privés.

Cette pétition, initiée par la France Insoumise, EELV, le PCF, Génération.s, ATTAC,



Pas sans Nous 49, veut interpellier le public sur l'usage qui est fait de l'argent de la Soclova.

C'est sur demande de M. Béchu, Maire d'Angers, que la Soclova a décidé de reverser ses bénéfices sous forme de dividendes. Mais de quoi parle-t-on ? Est-il de bonne gestion de redistribuer des dividendes à ses actionnaires quand on œuvre dans le logement social et qu'on gère près de 5 000 logements comme 3e opérateur de la région angevine ?

Soclova, l'immobilier autrement

Le site internet de la Soclova nous renseigne sur l'historique de la société. Elle voit le jour le 13 novembre 1962 à l'initiative de la Ville d'Angers. Cette création répond aux besoins de logements liés à l'implantation de grandes entreprises décentralisées (Bull, Thomson...) et à l'arrivée de rapatriés d'Algérie. La création de la Société d'Économie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers permet à la Ville de disposer d'une structure capable de proposer des logements à loyer intermédiaire. « Ces opérations doivent permettre, non seulement, de peser sur le marché des locations libres mais encore de livrer un contingent substantiel de logements dont le manque se fait cruellement sentir. »



Les actionnaires de la Soclova

La composition du Conseil d'administration, instance de décision de la SOCLOVA, nous éclaire. Sous la responsabilité de son Président, M. Dimicoli, il est composé de seize personnes : 8 dont le Président représentent la Ville d'Angers, auxquels s'ajoutent 2 représentants des locataires, élus par eux et qui ont voix consultative.

PROCIVIS ANJOU VENDÉE (société coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété), ALTER CITES (à 75 % public), ACTION LOGEMENT IMMOBILIER (gestion paritaire de la participation des employeurs à l'effort de construction), la Caisse des Dépôts et Consignations, ALM et 3 banques privées : le CIC, la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire (BPGO) sont les 8 autres représentés à ce conseil.

Qu'en dit le Président de la Soclova ?

M. Dimicoli, interrogé par Ouest-France (01/12/2018), assure que ce versement ne se fait pas au détriment de l'entretien du parc immobilier : « Il faut évoquer le contexte de l'importante opération de rénovation urbaine (400 millions d'euros, la Ville et ALM ajoutant 200 millions). La Soclova est très peu impactée. Il est cohérent qu'une partie de ses résultats soit attribuée à des investissements à caractère social, vers des structures publiques. »

À l'accusation de détournement de cet argent pour financer des promesses de campagne, M. Dimicoli répond que l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), même si elle pointe l'inopportunité de la décision, souligne qu'il n'y a pas d'irrégularité. Sur l'éventualité du maintien de la mesure jusqu'à la fin du mandat, il précise : « Nous avons pris un engagement de trois ans. Nous n'avons pas encore tranché pour la suite... »

Que dit l'ANCOLS sur le « rôle social » de la Soclova ?

Dans un article du 06/04/2018, Ouest-

France citait le rapport 2017 de l'ANCOLS qui ne pointe rien d'illégal dans cette opération de distribution de dividendes mais s'interroge : « Le montant extrêmement élevé est critiquable, compte tenu de l'origine des fonds (aides d'État de près de 25 % des réserves, produit de plus-values de cessions immobilières (un autre 25 %) qui auraient dû être

fléchés vers le budget d'activité). Le rapport pointe « un rôle social significativement en retrait de la Soclova par rapport aux autres bailleurs sociaux intervenant sur l'agglomération angevine et un niveau des loyers qui rend difficile l'accès au parc pour les populations les plus modestes ».

La Soclova a répondu à l'ANCOLS que la politique d'attribution doit être revue et validée courant 2017 et accompagnée d'une réflexion sur la politique des loyers.

L'ANCOLS souligne qu'en décembre 2015, le taux de locataires percevant l'APL était très faible (37,4 %). « Cette situation, qui éloigne la Société de sa vocation sociale, doit interpellier la gouvernance », juge l'ANCOLS qui considère : « La Soclova dispose d'un niveau de rentabilité particulièrement élevé, oscillant entre 25 % et 30 % sur la période du contrôle. »

Quelle est la conséquence d'une telle utilisation de ces bénéfices ?

Pour l'Ancols, cette politique de distribution des dividendes n'est pas sans incidence sur l'exécution du plan prévisionnel d'investissement patrimonial à 10 ans. Autrement dit, des réhabilitations ou des constructions sont différées. « La Soclova est invitée à interroger ses orientations stratégiques et prendre les mesures adéquates à la pleine réaffirmation de sa vocation sociale, conformément au service d'intérêt économique général pour lequel elle est mandatée », conclut de son côté le rapport.

Les préconisations de l'ANCOLS seront-elles prises en compte ?

Cette affaire est à suivre, donc !

Gilles Dailcroix

¹ À titre personnel, j'ai signé cette pétition.

J'invite même chacun des lecteurs de cet article à faire de même. Lien vers la pétition : <https://www.change.org/p/b%C3%A9n-%C3%A9fices-les-locataires>

D'autres qui partagent aussi

Le président de la République a-t-il invité les citoyens à débattre ou les a-t-il convoqués à écouter ? Poser la question est y répondre. Des collectifs alternatifs ont une autre conception des échanges. Les débats sont ouverts. Ils s'inscrivent en une réelle éducation populaire culturelle et politique.



Le Bistrot des Citoyens du Monde

(45 route de Cholet Murs-Erigné)

Pour ceux qui quittaient Angers pour le Sud, le passage par ce haut de côte d'Erigné, était obligatoire avant la construction de la rocade. Aujourd'hui l'endroit est plus calme. Le bar du Chêne Rond s'est transformé en Bistrot des Citoyens du Monde et la forge du Père Frémy en entrepôt et vestiaire. Dès l'arrivée, c'est Sitting Bull qui accueille, à l'extérieur (peinture de 4 m de haut sur la porte de l'ex-forge) comme à l'intérieur du bistrot sur une grande affiche en face de l'entrée avec une parole forte du chef de tribu Sioux devenu sage, écrite en grosse lettre « quand le dernier arbre aura été abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors le visage pâle

s'apercevra que l'argent ne se mange pas ». Entre l'affiche et le bar, la boutique solidaire propose des livres, de l'huile d'olive bio venant de Palestine, de Grèce... des infos sur avenirBio et, pour les semaines à venir sur les paniers fruits & légumes du jardin de Cocagne ou de l'AMAP BIEN MURS (Erigné !!!). Un peu plus loin sur une ardoise géante, une liste des consommations écrites à la craie qui fait la part belle aux crus du voisinage et aussi à ceux des départements limitrophes. Pas de doute, on vient ici parce qu'on pense aimer la terre ou les produits sans pesticide, parce qu'on est écolo ou curieux, parce qu'on a soif de solidarité ou de fraternité, parce qu'il y a de la lumière à partir de 18h et qu'il y fait chaud serrés les uns contre les autres, parce qu'au programme, il y a aussi bien des contes pour enfants que des groupes rock en concerts, des soirées dansantes que des cours de poterie, des concerts de Jazz que de musique irlandaise, du théâtre que des soirées jeux de cartes, des conférences d'une université po-

pulaire que des films de Marie-Monique Robin, parce qu'on y parle aussi bien d'OGM que de glyphosate ou d'amiante, de voyages gustatifs que d'éducation populaire, de réchauffement climatique que de révolution

*refaire le monde
afin de l'empêcher
d'exploser*

citoyenne,le tout dans un foisonnement d'idées et de paroles, de vêtements collectés pour les plus démunis. Pas de doute nous sommes bien ici dans un lieu « Alternatif », « Fédératif » où s'expriment jeunes et moins jeunes voulant refaire le monde afin de l'empêcher d'exploser en vol.

Ici le « patron » ne s'appelle pas Bruno mais Philippe l'ancien maire de la commune de Murs-Erigné. Depuis 2014 il a retrouvé à plein temps son métier d'enseignant.

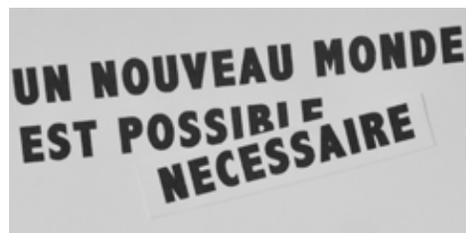
Le cercle

On pourrait croire qu'ils sont une bande de gais lurons tant ils ont le cœur sur la main pour aider ceux en difficulté, pour chanter à l'amitié, l'amour, la joie ou boire de bons coups. Ils et elles vivent honnêtement et paient déjà leurs impôts ainsi que la TVA injuste. Avec le prélèvement à la source, ils et elles sont toujours honnêtes et clament toujours ensemble allègrement, que la fraude fiscale des riches coûte entre 80 et 100 mil-

*Ils et elles épousent
toutes les causes justes*

liards € à la France et que l'austérité n'a pas de raison d'être. Ils et elles épousent toutes les causes justes celles qui construisent les

communs, les services publics, celles qui renforcent l'égalité et la fraternité, celles qui libèrent, celles qui prônent la Paix et l'amitié, celles qui rapprochent les peuples entre eux, celles quotidiennes comme celles à ve-



nir, les petites comme les grandes....On les a vus sur les ronds points, sur les marchés, dans les squats, auprès des jeunes migrants et des moins jeunes fuyant les guerres et la misère. Ils et elles sont là ou ailleurs et vont voir là-bas si j'y suis. Ils et elles chantent là où on manifeste, là où on débat, dans les kiosques, sur les places, dans la rue. Ils et

elles ont une chanson pour tout et en inventent au besoin. Ils, elles voient des ZAD partout. Ils, elles ont été Charlie un peu, beaucoup, pas du tout mais ils, elles sont citoyen(ne)s dans « l'âme ».

Croyant(e)s ou athé(e)s ils et elles sont pour la séparation des églises et de l'État. Ils et elles sont aussi pour la séparation des lobbys et de l'État. Pour réfléchir ensemble ils et elles se réunissent le 1er mardi de chaque mois au café Le challenge. Le cercle 49 c'est beaucoup plus que ça (voir leur site).

Persuadé(e)s que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, ils, elles pensent que la femme est l'avenir de l'homme et qu'ensemble ils, elles, banniront la guerre, la haine pour toujours...Un autre monde est possible, il est nécessaire.

Daniel Renou

Une juste justice ?

Mansuétude pour des militants d'extrême droite, sévérité pour des militants d'extrême gauche ! Pas de dissolution du groupe réunissant les premiers, amendes pour les seconds. Motif des condamnations : moqueries et excès de langages.

Yannis Youlountas est philosophe, poète, écrivain, chroniqueur dans "Siné Mensuel", réalisateur de plusieurs films portant sur la situation en Grèce des dernières années dont " *Ne vivons plus comme des esclaves*", " *l'Amour et la Révolution*" en 2018.

Jean-Jacques Rue est rédacteur en chef d'une revue cinéma, journaliste à "Siné Mensuel", documentariste.

L'un et l'autre ont ridiculisé sur "les réseaux sociaux" des pseudos opérations commandos du bateau *C-Star* (affrété par les identitaires Italiens, français, allemands sous la bannière « *Defend Europ* »). Ce rafioteur faisait la chasse aux migrants clandestins au large de la Libye afin de les reconduire en Afrique (2017). Le collectif avait déjà tenté, sans succès, de barrer la route à l'*Aquarius* (ONG "SOS Méditerranée") en Sicile dans le port de Catane, en mai 2017. Sur le *C-Star* on trouve dans l'équipage une vingtaine d'apprentis marins (dont des Tamouls). Les conditions de vie à bord sont déplorables. Malte puis l'Espagne refusent que ce navire accoste chez eux pour se ravitailler. Le bateau dérive, à court de carburant et de nourriture. L'armateur, déjà condamné pour fraude et détention d'armes sur le bateau en 2002 (2 ½ ans de prison) prend la fuite, abandonnant l'équipage à son sort. Comble d'ironie, le navire est secouru par l'ONG "Sea-Eye" qui vient habituellement au secours des migrants en mer.

Revenus au bercail, après s'être vantés de leurs succès imaginaires en Méditerranée, les identitaires intentent un premier procès pour « *diffamation et injures publiques* » à l'encontre de Y. Youlountas et Jean-Jacques Rue. Il est plus facile d'attaquer ces figures connues que des associations ayant dénoncé l'action du *C-Star*. Procès perdu.

La suite des événements

En avril 2018, une centaine de militants de Génération Identitaire toujours sous la bannière *Defend Europ* lance une vaste opération anti-migrants au Col de l'Echelle (Hautes-Alpes) à la frontière franco-italienne. Sont présents des Italiens, Hongrois, Danois, Autrichiens, Anglais, Allemands et Français. Deux hélicoptères, des drones



et deux avions évoluent sous les yeux de la gendarmerie. Ils se vantent d'avoir refoulé une dizaine de migrants (faux, selon des Italiens présents) et de rester " *des jours ou des semaines, s'il le faut!*". Un quart d'heure plus tard, tout est démonté et tout le monde est reparti.... Fait pas chaud !

Octobre 2018 : A la veille d'une journée européenne de soutien au navire *Aquarius*, des militants du même groupe « *Génération*

Publicité réussie

Identitaire » envahissent les locaux marseillais de l'ONG "SOS Méditerranée". Ils déploient une banderole affirmant que l'ONG est complice du trafic d'êtres humains. On moleste, bouscule, on refuse par la force de quitter les lieux.

22 agresseurs sont en garde à vue, mis en examen, placés sous contrôle judiciaire pour " *violence en réunion, séquestration, participation à un groupement en vue de commettre des violences, enregistrement et diffusion d'images violentes*". Opération publicitaire réussie toutefois grâce aux médias qui passent les images en boucle.

Dés le 14 juin 2017, G. Collomb et les ministres disposaient d'un signalement officiel produit par la « *Délégation à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT* » dénonçant deux délits qui auraient dû, dès cette date, induire des poursuites pénales et la dissolution du groupe.

Les deux motifs : Provocation à la discrimination à l'égard de personnes ou d'un groupe à raison de leur origine et association de malfaiteurs en vue de commettre le délit d'entrave aux mesures d'assistance et de secours ne furent pas retenus. Pourtant des actes reconnus et jugés les attestent.

Alors pourquoi est-il si difficile de faire dissoudre cette organisation en la poursuivant pour actions racistes et agressions répétées ? Peut-être que Clément Galand, partout présent, identitaire lyonnais le sait-il ? Il aurait suffi qu'il le demande à son

père très proche de Gérard Collomb. C'est son photographe personnel et ami de longue date. Billevesées de personnes mal intentionnées naturellement et réel motif de procès en diffamation. Interrogation retirée.

Une poursuite quand même !

Oui, quand même, mais contre les militants d'extrême gauche. Monsieur Galand a demandé et obtenu la révision de leur procès. Procès qui a paru bizarre à bien des observateurs puisque les juges ont empêché Y. Youlountas de dire à la barre pourquoi il considérait avoir le droit de parler d'une « *expédition nazie* ». Bizarre aussi que l'avocat général se soit ensuite permis d'intervenir « *à titre personnel* » pour appeler à le sanctionner sur un chef d'accusation qui ne le concernait plus puisque sa citation n'était plus au pénal mais au civil après sa relaxe en première instance.

Yannis est condamné à 10 000 euros pour « *injures publiques* » car il a utilisé à sept reprises le mot « nazi » sur son blog lors de communications sur le site antifasciste « *La Horde* », quand il s'agissait d'informer sur la lutte contre le *C-Star*. Condamné aussi pour diffamation car il a diffusé une photo satirique du porte-parole italien de *Defend Europ*, ce qui a été considéré comme une accusation d'être un nazi.

Jean-Jacques est condamné à la même somme plus 4 mois de prison avec sursis pour « *incitation à la violence et menaces non suivies d'effet* ». Un commentaire révolté à propos d'une publication de *Defend Europ* lui valut cette faveur. Un comble !

On pourrait avoir envie maintenant d'apporter les preuves que le mot « nazi » est justement employé, mais c'est une autre histoire...

Dominique Chevalier

Réforme des retraites : à point(s) ou saignante ?

Au moment où ces lignes sont écrites on ne connaît que les grandes lignes du projet de réforme de l'actuel système des retraites voulue par le gouvernement. Au-delà des grandes déclarations d'intention, faire « plus simple », « plus égalitaire » et « plus transparent » demeurent de vastes zones d'ombre et de non-dits.

Le haut-commissaire responsable du dossier Jean-Paul Delevoye le répète inlassablement : « *Ce n'est pas une réforme, mais la mise en place d'un système universel.* »

Il s'agit de remplacer la quarantaine de régimes de retraite existante par un seul système jusqu'à un certain niveau de revenus (10 000 euros mensuels), ce qui concernerait 90 % de la population.

Le montant des droits à la retraite est aujourd'hui calculé en fonction des annuités et des trimestres cotisés, le niveau des cotisations ainsi que celui de la retraite étant garantis. Le projet gouvernemental propose un système par points : un actif qui cotise accumule chaque année un certain nombre de points et lorsqu'il part à la retraite ce total de points est converti en pension. À première vue on ne perçoit pas ce qui change par rapport à l'existant.

Pourtant...

Jusqu'à présent, le calcul du montant des pensions est effectué à partir des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois pour les agents publics. Le système des points implique que chaque année travaillée, même à tout petit salaire, comptera. Cela conduira mécaniquement à une baisse des droits à la retraite pour l'immense majorité des actifs.

Le système par points pénalisera les femmes déjà perdantes. Aujourd'hui elles touchent en moyenne 1 065 euros brut de retraite contre 1 739 euros pour les hommes, c'est 38,8 % de moins. La question reste posée et demeure sans réponse s'agissant du niveau minimum de retraite aujourd'hui fixé à 833 euros et touché par 550 000 Français. Le haut-commissaire assure que l'âge de départ à la retraite fixé à 62 ans ne bougera pas.

Est évoqué un « âge pivot » à 63 ou 64 ans ; les départs avant conduiraient à une décote temporaire de l'ordre de 10 % et travailler au-delà offrirait un bonus.

En fait l'âge de départ à la retraite devient

purement théorique. Il suffira de jouer sur la valeur du point et laisser le choix aux actifs de leur âge de départ compte tenu du niveau des pensions espéré.

Recommandations européennes

C'est d'ailleurs ce que confirme à demi-mot le haut-commissaire lors d'une audition devant la Commission des affaires sociales du Sénat : « (...) *Libre à chacun d'arbitrer sa retraite en fonction de son capital et de son relevé de points.* »

Reste une question essentielle, celle du taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport du montant de la pension au dernier salaire en activité. Dans le système actuel, ce taux moyen est de 73,8 % pour le privé et 72,1 % pour les fonctionnaires selon une étude de l'INSEE de mars 2017.

Interrogé sur ce point lors de son audition

tème, la baisse des cotisations employeurs, la suppression de tout débat futur au profit de mécanismes budgétaires automatiques. Bien que se déclarant sans a priori, le haut-commissaire a affirmé que les dépenses de retraite ne devraient pas dépasser les 14 % du PIB, allant jusqu'à déclarer au Sénat au détour d'une phrase comme à son habitude : « (...) *En revanche la part du PIB qui leur est consacrée peut diminuer.* »

Nous y voilà.

Le 23 mai 2018, la Commission européenne a publié les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) concernant la France pour les années 2018 et 2019. Il est précisé dans le préambule que « La France devrait veiller à mettre en œuvre intégralement et en temps utile la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ». La recommandation n° 1 inclut l'objectif visant « à uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite pour renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes ».

Dans le document précité figurent les motivations de cette « recommandation » qu'il est nécessaire de reproduire longuement pour bien comprendre : « (...) *Si les réformes de retraite déjà adoptées devaient réduire le ratio des dépenses publiques de retraite à long terme, un système des retraites plus simple et plus efficient générerait des économies plus*

importantes et contribuerait à atténuer les risques qui pèsent sur la soutenabilité des finances publiques à moyen terme. Selon une étude récente, l'alignement de différents régimes de retraite des secteurs public et privé réduirait de plus de 5 milliards d'euros les dépenses publiques à l'horizon 2022. »

En clair, l'objectif est bien de diminuer les dépenses publiques liées au système des retraites dans la logique européenne de politique austéritaire. Évidemment Jean-Paul Delevoye dans ses multiples déclarations publiques n'a jamais dit un seul mot de ces « recommandations » de l'Union européenne, ni d'ailleurs aucun ministre.

Le projet de loi portant réforme des retraites devrait être dévoilé cet été.

Peut-être sera alors mise à jour la portée réelle de cette réforme.

Ses auteurs devraient avoir en tête cette maxime du Cardinal de Retz : « *On ne sort jamais de l'ambiguïté qu'à ses dépens.* »



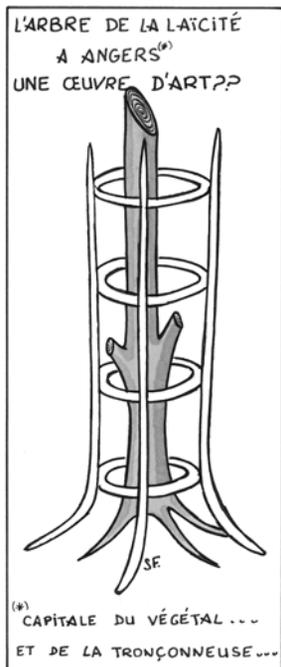
au Sénat, le haut-commissaire répond : « *Le pilotage de la valeur du point est en effet la question fondamentale.* » Sans autre précision....

Les non dits, c'est-à-dire l'essentiel

Alors que selon les analyses du Conseil d'orientation des retraites la viabilité financière de notre système de retraite est résolue et l'équilibre du système est garanti pour les trente prochaines années, qu'est-ce qui pousse le gouvernement à engager une réforme à hauts risques ?

Revenons à la question du pilotage de la valeur du point. Un détour utile vers la Suède où ce système par point a été instauré peut nous éclairer. La valeur du point est couplée avec un mécanisme d'ajustement budgétaire automatique qui permet une diminution des pensions en cas de difficulté budgétaire, ce qui s'est produit en 2010 conduisant à une réduction de 10 % de toutes les pensions. Cette réforme vise en fait trois objectifs : la maîtrise directe des financements du sys-

Dessins de Sylvain



L'abbé se réjouit

Il s'en est passé de belles dans la circonscription de l'insoumis François Ruffin. Son bon curé de Flixecourt avait ce lundi 18 février les honneurs du treize heures, zélé journal télévisé de promotion des œuvres jupitériennes. Sourire en coin et bienveillance onctueuse en bandoulière, il organisait dans son église le « grand débat du président ». Mais rassurons-nous, le maire de Flixecourt interrogé par Antenne 2 dans ce même lieu saint avait donné son accord préalable. Il était bien là, plus ouaille que citoyen « sans étiquette », tout genuflexé de réflexions. La loi de 1905 précise dans son article 26, Titre V, qu' « il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice des cultes ». L'abbé jouy

obéit à sa hiérarchie. Le 11 décembre 2018 le conseil permanent de la conférence des évêques de France publiait un stratégique et pro-macronien communiqué. Constatant de manière pour le moins culottée « que notre démocratie manque de lieux d'échanges et de réflexions nos évêques se questionnent sans rire. « Où nos concitoyens trouveront-ils des lieux appropriés pour ce travail si urgent ? » C'est bien vrai que le banc d'église comme le prie-dieu permettent l'élévation de la pensée plus que la chaise tubulaire de l'école publique communale. Il s'ajoute que l'encensoir garantit l'emfument. L'apolitique autorise l'apostolique.

A. P.

Un livre de François Ruffin



Si l'appellation « Président des riches » vous choque, la désignation du cercle d'amis milliardaires d'Emmanuel peut vous éclairer.

Si vous admirez sa prestance, vous apprendrez qu'il fut toujours

attiré par les lumières de la scène et les premiers rôles.

Si vous vénerez ses qualités intellectuelles d'énarque, vous serez surpris de ses deux échecs à l'écrit de l'École normale supérieure.

Si vous adhérez à son programme économique, vous serez informé sur ses tenants et aboutissants forgés à la banque Rothschild. Si vous vous étonnez de ses saillies à l'encontre des « gens de rien » vous saurez qu'il ne les connaît que protégé par des ganivelles. C'est ce qu'il appelle être "au contact".

François n'aime pas Emmanuel, certes, toutefois il nous instruit sur son parcours. Le livre peut-être utile pour qui a voté Macron au premier tour de l'élection présidentielle en toute innocence. En revanche, si vous en êtes un incondicional, un fervent partisan, ne vous faites pas du mal, ne l'achetez pas.

Loi confiance, loi alliance

L'obligation de la scolarité à trois ans ne changera pas la fréquentation des écoles maternelles. 95 % des enfants de cet âge y sont déjà inscrits. Et pour l'assiduité évoquée, une circulaire permet de lutter contre les absences injustifiées. Cette loi n'est qu'un cadeau supplémentaire à l'enseignement privé. Désormais toutes les communes devront financer ses écoles maternelles à la même hauteur que celles du public. Les élus locaux favorables à la mixité sociale scolaire pouvaient la privilégier au moins jusqu'à six ans en refusant de financer une école concurrente de la communale. Pour le gouvernement le tri social par le choix de l'école de l'entre-soi doit être « obligatoirement » possible dès trois ans. Sainte alliance entre libéralisme et goupillon ?.

J. P.

Enseignement professionnel

La constitution de 1946 stipule que "La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture". Qu'en est-il en 2019 ? Nous avons demandé à Cécile Chêne, secrétaire académique du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel-FSU, ce qu'elle en pensait.

Anjou Laïque : Régulièrement la télévision publique glorifie les métiers manuels et l'apprentissage chez un patron, cette publicité ne relève-t-elle pas d'une orientation politique ?

Cécile Chêne : Bien évidemment, cela montre explicitement le projet du gouvernement de sacrifier la formation professionnelle des jeunes pour répondre aux exigences des organisations patronales. Contrairement à ce qu'il prétend, l'intérêt et l'avenir des jeunes, la lutte contre le chômage ou encore celle contre le décrochage scolaire ne sont aucunement sa priorité. Le ministère indique les taux de scolaires au chômage 7 mois après l'obtention du diplôme (57% pour les CAP et 46% pour les bacheliers). Ce sont des chiffres bruts. Le taux d'insertion professionnelle des scolaires est inférieur à celui des apprentis 7 mois après l'obtention du diplôme mais identique à 12 mois. Pourquoi

ne pas citer tous les indicateurs? Le taux d'abandon (30% apprentis, 10% scolaires), le taux de réussite aux examens (10 points de moins en moyenne pour les apprentis), le coût d'un jeune en fonction de son statut,...

A. L. : Après la diminution d'une année (trois années au lieu de 4) pour la préparation au bac professionnel, le ministre de l'E.N. veut diminuer la part de l'enseignement général dans la scolarité des élèves de lycée professionnel, n'est-ce pas, tout à la fois, réduire la formation pratique à des compétences immédiatement utilisables et vouloir limiter les capacités citoyennes des futurs travailleurs ?

C. C. : Oui, cette réforme est avant tout idéologique. Ses objectifs sont clairs : tendre vers l'extinction progressive du service public de la formation professionnelle et en finir avec les diplômés pour créer un salariat encore moins armé face aux offensives du patronat. Ces choix sont irresponsables car ils vont fragiliser les parcours scolaires de toutes les jeunes et mettre en péril leur avenir professionnel. Avec moins de formation théoriques, les possibilités de poursuite d'études seront réduites et l'insertion professionnelle fragilisée.

A. L. : Quels sont dans votre lycée les enseignements qui vont le plus pâtir des ré-

formes envisagées ?

C. C. : Je suis à l'EREA, Ecole Régionale de L'Enseignement Adapté. Dans cet établissement la discipline la plus touchée par la réforme du CAP est les Arts Appliqués : les élèves n'ont plus qu'une heure d'enseignement au lieu de 2h. Les enseignements de Maths et de Français semblent se maintenir grâce à la co-intervention mais avec cette pratique pédagogique prétendue innovante « marque de fabrique » de JM Blanquer, c'est en fait autant d'heures en moins pour ces disciplines, comme pour l'enseignement professionnel. En effet, une heure en co-intervention n'est jamais égale à la somme d'une heure de maths (ou de français) et d'une heure de professionnel.

D'après les premières remontées des lycées professionnels du bassin d'Angers, en plus de ces trois disciplines précédemment citées, les langues vivantes souffriront aussi énormément de cette réforme. Le SNUEP-FSU continue donc à la combattre. Il demande des horaires répondant aux besoins d'une formation professionnelle permettant des reconversions et ne négligeant pas les dimensions culturelles et citoyennes.

Propos recueillis par Jack Prault

Roger Paquereau



L'Anjou Laïque publiait autrefois les mots croisés de Claude Pavageau. Il se trouvera dans un numéro une grille où le 1 horizontal était, je crois, ainsi défini : En huit lettres, « famille laïque angevine célèbre ». Paquereau était la réponse emplissant les cases. De fait, Roger était de cette famille-là. Mon oncle, celui qu'enfant j'appelais toujours « popov » tant il aimait faire le clown, nous surprendre, rire et moquer, y compris lui-même, a quitté notre scène le dimanche 23 décembre 2018 à Dijon. Ancien des « auberges de jeunesse » militant de la « ligue française de l'enseignement » il a longuement animé et participé aux ateliers théâtre de l'UFOLEA. Jouer, être acteur, cela faisait partie de lui. De fêtes familiales en fêtes d'écoles et d'amicales, déguisé de serviette de table ou d'une veste retournée il savait avec quelques pinces à linge fabri-

quer un petit marquis ou un curé de cour pour dire et faire vivre un texte...qu'il s'arrangeait toujours pour lire. Il se disait que l'acteur n'aimait guère apprendre ses textes! Mais être acteur c'est aussi jouer son rôle de citoyen engagé pour l'émancipation. Notre publication, L'Anjou Laïque, lui doit beaucoup. Maître imprimeur, il s'organisa pour que le journal rédigé par Henri et Yvonne Dufour paraisse. Les premiers numéros publiés furent gratuitement livrés. Ce geste militant fut renouvelé par sa fille Dominique Seyeux lorsqu'elle a transmis l'entreprise. L'Anjou Laïque est historiquement lié à l'imprimerie fondée par Roger Paquereau. Administrateur et Président de la FOL de Maine et Loire en 1971 il signera l'achat du chalet du Cart dont il suivra les travaux jusqu'en 1977. Il imprimera généreusement bien sûr, les invitations des trois premiers bals du « Col de Voza » qui furent de joyeux moments de militantisme associatif. Roger s'est aussi impliqué dans la vie culturelle de la ville d'Angers. À Dominique et Patrick Antoine et Pierre, les laïques d'Anjou disent leur tristesse.

Alain Paquereau

Nécrologie

Simone Pavageau

Fidèle lectrice de l'Anjou Laïque où Claude son mari rédigeait malicieusement d'érudits mots croisés, je peux témoigner de la joie de l'ancienne directrice de l'école laïque de Bourgneuf en Mauges lors de l'ouverture du lycée publique de Beaupréau. « Enfin ! » et de lever un petit verre à cette victoire de « notre camp ». Ce n'est qu'un exemple de son engagement militant pour cette école ouverte à tous. Avec Claude elle était aussi membre fondatrice de l'« association des amis du chalet du Cart » qu'elle continuait de soutenir. Ferme en ses choix pour la défense de la loi de séparation, pour plus d'égalité, plus de justice jusqu'aux derniers instants, elle nous a quittés le dimanche 30 décembre 2018. Permetts-moi Simone de t'associer à Claude pour te dire notre amitié et la foule de beaux souvenirs que nous garderons de toi, de vous deux.

A. P.

Bio et cancer

La parution récente d'un article scientifique évoquant un lien possible entre alimentation bio et réduction du risque de cancer a provoqué une véritable tempête médiatique¹. Sans se préoccuper de rigueur scientifique, c'était la course au titre le plus accrocheur qui déclencherait le plus de vente.

Regardons un peu plus sereinement et rationnellement les conditions et les résultats de l'étude. La cohorte étudiée pendant cinq ans fut séparée en quatre groupes selon la fréquence croissante de consommation de produits bio. À l'issue de l'étude une corrélation apparut entre la consommation de bio et une réduction du risque de cancer de 25 %. Un biais important empêche cependant de prouver un lien de causalité entre les deux. Le groupe ne consommant pas de bio comprenait surtout des personnes avec une mauvaise hygiène de vie, tabac, alcool, peu ou pas d'activité physique... Alors que celui des consommateurs bio rassemblait au contraire, ce qui ne surprendra pas, les personnes ayant choisi des habitudes alimentaires et un mode de vie plus sains. Cela ne permet donc pas de séparer les variations

d'incidence du cancer dépendant du bio et celles dépendant des conduites à risque. Ce que confirme d'ailleurs une des signataires de l'étude, Emmanuelle Kesse-Guyot, qui a déclaré : "Nous n'apportons pas de preuves contrairement à ce qui a été rapporté par certains médias". Au-delà des différentes conclusions que l'on peut tirer de ces informations, retenons deux choses importantes. N'hésitons pas à faire preuve d'esprit critique face à des annonces médiatiques un peu trop séduisantes. Ne confondons pas corrélation, évolution similaire et parallèle de deux phénomènes, et relation de cause à effet.

Un exemple pour vous faire sourire. En Allemagne une corrélation quasi parfaite existe entre la production de films documentaires et le nombre de porc abattus². Qui est la cause de l'autre ? Si vous avez une explication, n'hésitez pas à nous la communiquer. Nous la publierons.

Yves Mulet Marquis

¹ <https://grainesdemane.fr/bio-cancers/>

² <https://leszexpertsfle.com/ressources-fle/statistiques-les-correlations-de-labsurde-b2-c1-auteur-invitee/>

Courrier des lecteurs

Iconoclastie

Au cœur du portail central de la cathédrale d'Angers du XIIe siècle, il y a un Christ en majesté, bras droit levé, main ouverte partiellement. Cette main a été amputée par on ne sait qui ni quand, de trois doigts dont, surtout, l'index et le majeur qui se dressaient vers le Ciel en guise de bénédiction rayonnante sur le monde alentour. Or cette main vient d'être restaurée sur fonds nationaux en effaçant définitivement ce signe majeur de la colère de certains contre Dieu, ce dieu qui sans doute ne répondait pas à leurs attentes, ce que l'on imagine bien ! Je ne suis nul-

lement iconoclaste mais cette restauration ampute d'ores et déjà la mémoire des générations futures d'Angevins qui ne trouveront pas la trace des conflits passés au pied de cette cathédrale. Cet effacement est un attentat à l'histoire populaire de la ville où de graves événements de grande ampleur, des violences meurtrières à caractère religieux et féodal se sont déroulés au XVIe puis au XVIIe siècles, ce que d'aucuns cherchent à oublier.

Max Bayard

A réfléchir...

En mission apostolique en terre musulmane à Abou Dhabi (février 2019), le pape François a déclaré : « Parmi les libertés, je voudrais souligner la liberté religieuse. Elle ne se limite pas à la seule liberté de culte ». Or notre chère loi de 1905 se borne à déclarer en son article 1er que la République « garantit le libre exercice des cultes » moyennant le respect de l'ordre public. Pas question, donc, de « liberté religieuse », seulement implicite.

Le fait est en effet qu'un culte doit s'exercer en un lieu clos, privé ou public : église, synagogue, mosquée, temple.

La liberté religieuse touche à la vie sociale publique à tout moment en tout lieu de la part de quiconque et sans freins. C'est cela qu'a en tête le pape qui souhaite que partout, même en terre d'Islam, chacun puisse manifester librement sa religion dans la rue.

Matière à réfléchir sur le sol de France...

M. B

Vite dit

Zineb El Rhazoui est une ancienne journaliste de Charlie Hebdo. Elle ne descend jamais d'une voiture sans que l'un de ses gardes du corps ait préalablement repéré les alentours. Elle est injuriée sur les réseaux sociaux, menacée de mort. La raison ? Elle a déclaré sur une chaîne d'info de la TNT qu'« il faut que l'islam se soumette à la critique, qu'il se soumette à l'humour, qu'il se soumette aux lois de la République ». Le conseil français du culte musulman ne l'injurie pas mais l'accuse d'entretenir un amalgame honteux entre islam, islamisme et terrorisme. L'observatoire de la laïcité tait les menaces qui pèsent sur elle. A contrario, Chaleb Bencheikh, nouveau président de la fondation de l'islam de France, dans une interview au journal Marianne, a déclaré : « je suis solidaire de Zineb El Rhazoui. Elle a tout à fait le droit de dire ce qu'elle a envie ». Des questions sur qui ?

J.P.

Le Canard Enchaîné de février pointe le sort d'un « méchant casseur qui durant plus de 4 heures... a fracassé successivement un abribus, des vitrines de Banque et de Compagnies d'Assurances, mis le feu à la Porche du Chef Christian Etchebest, et même cramé un véhicule de l'Opération Sentinelle »... Il a fallu attendre « la fin de la manifestation pour le serrer, alors que tous ces exploits étaient, un à un, immortalisés en temps réel par les poulets ». C'est d'autant plus curieux que depuis le début, « le loustic » était filoché par deux agents équipés d'appareils photos... Des questions sur qui ?

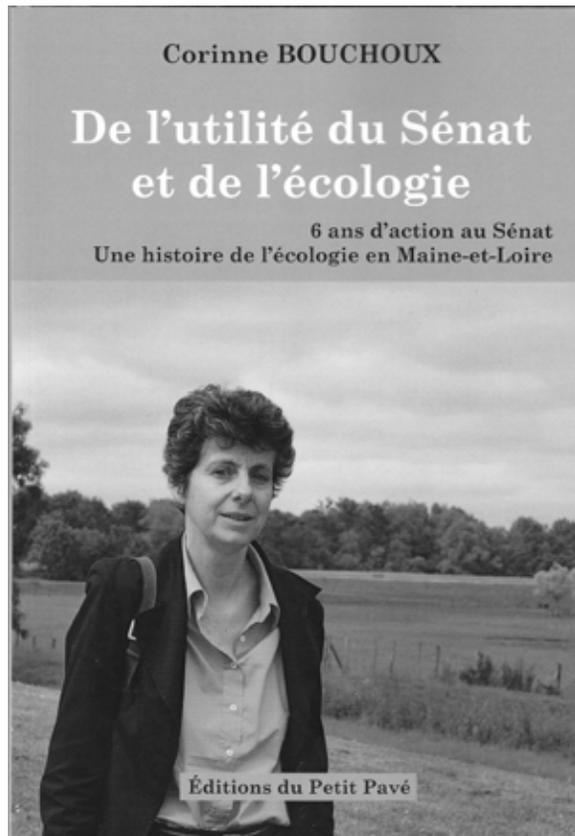
J.P.B.

Dans la rubrique Vite dit, en page 16 du numéro précédent, à propos du changement d'heure, nous avons écrit un peu trop rapidement que Terre-Neuve utilisait GMT + 2 h 30. Terre-Neuve se situant à l'ouest de Greenwich, le soleil y arrive après son passage au méridien de référence. Nous aurions donc dû écrire GMT - 2 h 30.

Y. M. M.

Corinne Bouchoux, sénatrice

Que nous partageons ou non son engagement politique, même en période critique pour les élus nationaux, difficile de mettre en doute la sincérité de Corinne Bouchoux. Sénatrice du Maine-et-Loire, elle assumait sa fonction élective avec conviction, sérieux et compétences. Dans un ouvrage (édition du Petit Pavé), elle rend compte de son mandat. L'écriture très fluide permet une lecture d'un seul trait. Des encarts précisent, à bon escient, des points techniques. Pas d'étalage d'ego, une large part du livre est consacrée à ses collaboratrices, collaborateurs et collègues. Pour qui s'interroge sur l'utilité du Palais du Luxembourg en ses temps de doutes sur les institutions, Corinne Bouchoux donne sa réponse. Elle a beaucoup visité les élus locaux (les grands électeurs), sans visée électoraliste. Elle avait décidé de n'accomplir qu'un seul mandat. Un bail limité, mais pas mené à « train de sénateur », Corinne Bouchoux s'est impliquée sur de nombreuses questions. Sa culture et sa formation initiale lui ont permis de les appréhender et de les approfondir. La deuxième partie du livre est consacrée à l'histoire de l'écologie dans le Maine-et-Loire. Et le terrain local l'ex sénatrice n'a pas l'intention de l'abandonner. Elle y défendra les causes qui lui tiennent à cœur. Dans l'épilogue, elle le promet : *Les demandeurs d'asile, les sans-logis, les mal*



logés, les personnes isolées, celles victimes d'abus sexuels, ou en situation de handicap, restent mes priorités. La cause des intersexes récemment découverte, fait désormais pleinement l'objet de mon attention. Enfin, première sénatrice ouvertement lesbienne, j'espère connaître de nombreux coming out.

J.P.

Prix : 18€ [www ; petitpave.fr](http://www.petitpave.fr)

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Étoile

Quelle est l'étoile la plus proche de la Terre ?

Réponse de la devinette précédente :
« *Pourcentages trompeurs* »

Si sans réfléchir vous estimez, comme beaucoup d'entre nous, que 95 % est la bonne réponse, le piège a fonctionné. Raisonnons sur 100 000 personnes. La maladie en touche une sur mille, soit 100 malades que le test détecte. Mais il donne aussi, par

erreur, une réponse positive pour 5 % des 99 900 biens portants, soit 4 995 faux malades. Pour 100 vrais malades, le test déclare $100 + 4\,995 = 5\,095$ positifs. Positif au test, la probabilité pour que vous soyez malades est donc de $100 / 5\,095$ soit environ 2 %. Attention, ne tirez pas de conclusions hâtives. Les chiffres utilisés ont été choisis pour faciliter le raisonnement et le calcul. Ils ne reflètent pas la réalité et la complexité des tests de dépistage d'une maladie. Pour des calculs plus détaillés, vous pouvez consulter le site : http://jppq.pagesperso-orange.fr/proba/test-medical/valeur_diagnostique_d_un_test_medical.pdf

Y. M.M.

L'Anjou laïque N° 127

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Jean-Louis Grégoire, Daniel Renou, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Dominique Chevalier, Sylvain Faillie, Marie-Anne Guéry, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogstop.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Louis Bidoneau : Un rebelle de fantaisie

L'historiographie républicaine officielle magnifie le mouvement révolutionnaire de 1789-90. Mais elle stigmatise sans nuance « la révolte fédéraliste » de 1793 dans les nouveaux départements de l'Ouest et du Sud. Cette révolte est qualifiée de contre-révolutionnaire. C'est vrai en certains endroits de Provence mais pas partout, dans l'Ouest par exemple. Deux éléments concourent au phénomène. D'abord la Constitution civile du clergé (juillet 1790) imposant à tous les prêtres un serment civique. Et le curé de Chaudefonds, « un saint homme » pour ses paroissiens, est parmi les réfractaires. Cela dit, c'est « la levée en masse » décrétée par l'Assemblée législative en 1792 qui nourrit l'essentiel des griefs dont Bidoneau se fait le porte-parole : c'est « la Vendée ». Puisqu'il fallait prendre les armes, autant le faire au pays pour défendre ses propres intérêts. En effet cette République ne prend pas en

compte les « petits ». Ainsi les paysans ne sont pas autorisés à récupérer les communaux pour y faire paître leurs animaux. Ils sont confiés à une nouvelle administration, celle des Eaux et Forêts. Louis Bidoneau rejoint une jacquerie suscitée par le fait que les seigneurs conservent dans la région leurs mines de charbon. Une armée de gueux (selon la noblesse) se crée donc. Mais progressivement le soulèvement s'étend et toute la région du Layon est embrasée. Le soulèvement a un caractère au départ nettement anti-seigneurial, voire de classe. Cela dans la mesure où les prélèvements fiscaux depuis les guerres de Louis XIV (et en particulier l'aide à la guerre d'indépendance des États Unis sous Louis XVI) pèsent beaucoup sur la paysannerie, modestement sur la bourgeoisie, épargne le clergé et la noblesse. Mais la noblesse a progressivement pris la main sur cette révolte, créant une « armée

royale ». Cette armée met le siège devant Nantes, ville par excellence de la bourgeoisie marchande (on y attend une intervention maritime de l'armée anglaise). Le commandement par cette armée d'anciens maîtres, les d'Elbée, les la Roche Jacquelin, pose problème à Louis Bidoneau, qui par ailleurs estime que c'est vers Paris qu'il faudrait faire mouvement. Bref, il déserte et chemine jusqu'en Vendée, à Mortagne-sur-Sèvre. Il y trouve à s'employer comme homme à tout faire chez un couple de républicains. Il y reste jusqu'à la fin de l'Empire, est amnistié et retourne à Chaudefonds-sur-Layon. Il s'y installe dans la mesure de ses parents, épouse l'ancienne bonne du curé qui était restée célibataire et se fait journalier en maçonnerie.

J.P. Brachet

Les cabinets privés font la loi

Lorsque le gouvernement dépose un projet de loi, celui-ci est obligatoire accompagné d'un exposé des motifs.

Cet exposé des motifs est constitutif de la loi, il fait connaître son esprit et sa finalité ainsi que les modifications du droit qu'elle génère.

Il reprend les arguments politiques du gouvernement qui les soumet à l'examen des législateurs, députés et sénateurs.

Au début de l'année 2018, le gouvernement prépare un projet de loi d'orientation des mobilités.

Auparavant le gouvernement lance un appel d'offres pour « une prestation visant à appuyer les services(...) dans la rédaction de

l'exposé des motifs et de l'étude d'impact du projet de loi d'orientation des mobilités. »

L'appel d'offres est lancé le 18 janvier 2018 et clos le 22 janvier, il est attribué au cabinet Dentons, spécialiste des transports et infrastructures.

C'est ainsi qu'un cabinet d'expertise privé se voit confier la rédaction d'une partie constitutive de la loi. Ou comment la conviction de la supériorité du secteur privé peut aboutir... à un gâchis d'argent public. Quelque 42.000 euros en l'occurrence, pour un projet de loi finalement étrillé avec virulence par le Conseil d'Etat, autorité administrative suprême du pays. L'avocate, membre du cabinet retenu, Dorothée Griveaux, qui n'est ni

plus ni moins que la sœur du porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, serait-elle aussi chère qu'incompétente incompétente ? Au-delà du renoncement politique, cet étrange auto-dessalement pose des questions sur la gestion des deniers publics. N'existait-il pas de solution interne à la fonction publique pour rédiger l'exposé des motifs et l'étude d'impact ? Le ministère de l'Ecologie compte 57.000 fonctionnaires, dont de nombreux énarques. Ces derniers, si besoin est, peuvent s'appuyer des collègues d'autres ministères. À part quelques exceptions les médias furent discrets.

J. L. G.

Malheur d'un Président

L'observatoire de la laïcité est une commission consultative chargée de conseiller et d'assister le gouvernement quant au respect et à la promotion du principe de la laïcité. Jean-Louis Bianco, ancien secrétaire général de l'Élysée et ancien ministre y tient la barre depuis deux mandats. Il aime naviguer en temps calme et éviter les récifs. Il assure qu'il garde le cap. Certains de ses équipiers dont Jean Glavany ancien référent laïque du parti socialiste, auraient bien aimé qu'il

en changeât. Mais l'homme est têtu. Ils ont quitté le navire. Il faut reconnaître que Jean-Louis Bianco sait prendre le vent porteur. Avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, il s'était félicité de la vision laïque du candidat Macron. Reconduit à son poste, il ne trouva rien à redire au discours de ce dernier à la conférence des évêques. Dernièrement, pensant qu'il fallait retisser des liens avec les Églises, il préconisa l'autorisation du port de signes religieux aux jeunes

de Service National Universel. Le ministre Blanquer n'a pas apprécié cet excès de zèle, il le rembarra. Après vérification, nous pouvons affirmer que Jean-Michel Blanquer n'est pas abonné à l'Anjou laïque. Il faudrait qu'il fasse beaucoup plus en matière de laïcité pour qu'il le reçoive gratuitement. Idem pour Jean-Louis Bianco

J. P.